

**Délibération CA-2019-2**  
**du Conseil d'administration réuni en formation plénière**  
**Séance du 11 janvier 2019**

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration**  
**du 30 mars 2018**

*Vu le Code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*

*Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 30 mars 2018.*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 11 janvier 2019 en formation plénière, à l'unanimité des 24 membres présents ou représentés :

**ARTICLE UNIQUE** : Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 30 mars 2018.

Fait à Créteil, le 11 janvier 2019

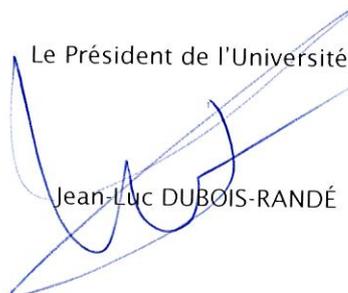
La Vice-Présidente du Conseil  
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



*Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités*

**UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)**

**PROCES-VERBAL**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE**

**DU**

**VENDREDI 30 MARS 2018**

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents :**

Mme MOULIN CIVIL Françoise, administratrice provisoire

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette  
Mme GUELTON Sonia  
M. TEBOUL Gérard  
M. WOLKENSTEIN Pierre

Collège B dit « des autres enseignant.e.s » :

Mme CHEVALIER Vérène  
M. PELLET Éric  
M. GERVAIS Frédéric  
M. MOIGNARD Benjamin

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. ALIBERT Laurent  
Mme DEPRES Marie-Agnès  
Mme FAURE Joëlle  
M. GIRAL Julien

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan  
Mme MOULOUDI Sonia  
Mme ARMINOT Manon  
M. LOWENSTEIN Fantin  
Mme LEFEVRE Lora

Suppléants

M. LEGENTY Kendrys

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. DEPRES Patrice – Mairie de Créteil

**Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :**

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. HITTINGER Luc (procuration donnée à Mme GUELTON)  
Mme OLLIVIER-YANIV Caroline (procuration donnée à Mme GUELTON)

Collège B dit « des autres enseignant.e.s » :

Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée à M. GIRAL)  
M. MOUCHET Alain (procuration donnée à M. MOIGNARD)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. ABID Mehdi (procuration donnée à M. LOWENSTEIN)

Collège dit « des personnalités extérieures » :Titulaires

- Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil départemental du Val-de-Marne (procuration donnée à Mme CHEVALIER)  
 Mme SERT Geneviève - Conseil départemental de Seine-et-Marne (procuration donnée à Mme MOULIN CIVIL)  
 Mme CHAUDONNERET Camille, INSERM (procuration donnée à Mme MOULIN CIVIL)  
 M. TRUDY Thomas – Directeur général (procuration donnée à M. GIRAL)  
 M. CHOUMERT Anthony – Directeur général KCO Event (procuration donnée à Mme CHEVALIER)

**Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :**

- M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services  
 M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart Fontainebleau  
 M. AUVERLOT Daniel, Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des Universités, représenté par Mme Suzanne AKKARI  
 Mme GROS Clémence, Directrice adjointe de Cabinet  
 Mme HUMAIN-LAMOURE Anne-Lise, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
 M. JOURAND Jean-Marie, Directeur du service communication  
 M. KHABOU Thomas, Vice-Président étudiant  
 M. LE GOFF Joan, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion  
 M. LEONEL Éric, Chargé de mission FTLV et partenariats extérieurs  
 Mme MARIN Brigitte, Directrice de l'ESPE  
 M. MORIN Christophe, Chargé de mission Formation et pédagogie  
 Mme NOEL Marie-Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation  
 Mme PASQUIER Claude, Directrice des services financiers  
 Mme RANCHON Claire, Directrice de cabinet  
 M. ROSSI Alain, Directeur des systèmes d'information  
 M. SIOLY Renaud, Directeur général des services adjoint en charge des ressources humaines  
 M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

## SOMMAIRE

---

<b>1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT</b> .....	<b>5</b>
1.1. Point d'information de l'Administratrice provisoire.....	5
1.2. Point d'information sur le calendrier HCERES.....	6
1.3. Information sur le traitement Parcoursup .....	6
1.4. Élections usagers pour la COMUE .....	7
1.5. Panne messagerie .....	7
<b>2. FORMATION ET RECHERCHE</b> .....	<b>9</b>
2.1. Approbation des annexes financières de quatre diplômes universitaires.....	9
2.2. Approbation de la grille tarifaire des formations de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation .....	10
2.3. Approbation du projet d'ouverture d'une antenne PACES à Sénart : rentrée 2018	11
2.4. NCU deuxième vague PIA 3 .....	20
<b>3. RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>41</b>
3.1. Approbation de la part de femmes et d'hommes représentés au sein du Comité Technique en vue des élections professionnelles de décembre 2018.....	41
3.2. Approbation de la mise en place du service civique .....	43
<b>4. CONTRATS ET CONVENTIONS</b> .....	<b>55</b>
4.1. Approbation d'un contrat signé par l'Administratrice provisoire de l'Université....	55
4.2. Information sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et le Président de l'Université par intérim.....	56
<b>QUESTIONS DIVERSES</b> .....	<b>57</b>

*La séance est ouverte à 9 heures 46, sous la présidence de Mme MOULIN-CIVIL.*

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'information de l'Administratrice provisoire**

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.** Comme vous le savez, cette date de CA a été ajoutée au calendrier ordinaire des instances. Un certain nombre de sujets demandaient l'approbation du CA. Il nous a semblé prudent ne pas attendre le CA du 13. Entre-temps, nous aurons un CA électif. Si une Présidente ou un Président est élu.e vendredi prochain, il lui appartiendra de confirmer la tenue du Conseil d'Administration du 13. Je vous donne la raison qui nous a conduits à faire ce choix.

En amont de ce CA électif du vendredi 6 avril, j'ai mené à bien la deuxième série de consultations des membres élus du CA.

Lorsque j'ai pris mes fonctions d'Administratrice provisoire, j'avais dit que je reverrais tout le monde. J'avais parlé de la mi-mars mais les affaires courantes occupent beaucoup, les instances aussi, j'en ai présidé quelques-unes depuis la mi-février. Cela a plutôt été la troisième semaine de mars mais j'ai revu évidemment tout le monde.

Depuis hier 12 heures, nous connaissons le nom des trois candidats. Je les dis par ordre alphabétique : Madame Vèrène CHEVALIER, Monsieur Jean-Luc DUBOIS-RANDE, et Monsieur Arnaud THAUVRON.

Les administrateurs ont reçu cette information qui a été rendue publique hier après-midi, le temps de la vérification d'usage des candidatures, du nombre de signes des professions de foi, etc. Tout cela a été mené à bien par la DAJG, dont je remercie le directeur. Je recevrai les candidats mercredi prochain dans le cadre de la préparation de ce CA électif. C'est l'usage et c'est un bon usage. Nous les recevrons en vue de ce CA électif.

Malgré la possibilité qui m'en est offerte, je ne présiderai pas ce CA électif. Je ne serai d'ailleurs pas non plus présente physiquement à ce CA électif. Nous sommes dans un processus électoral, il convenait donc de mon point de vue de ne pas en changer les règles et le cadre. Jusqu'ici, c'est Madame SERT qui a présidé les deux CA électifs précédents pour les raisons que nous connaissons tous. Elle aura l'honneur et la responsabilité de présider ce troisième CA électif et c'est très bien ainsi. J'en appelle à votre responsabilité d'administrateur, je l'ai fait déjà au premier CA que j'ai présidé. J'espère pour l'UPEC, et pour un retour à ce que je pourrais appeler le cours normal des choses, que ce CA sera conclusif. S'il ne l'était pas au cours des quatre prochains tours possibles, je lance le même appel à la responsabilité des administrateurs, il vous appartiendra de vous interroger sur

votre capacité ou votre incapacité à élire dans la configuration actuelle du Conseil d'Administration. Je n'en dirai pas plus sur le sujet.

### **1.2. Point d'information sur le calendrier HCERES**

Le deuxième point d'information concerne le calendrier HCERES. Il est conforme à ce que j'avais pu dire lors du précédent Conseil d'Administration. Cela a été dit, acté avec les membres de la CFVU et les membres de la Commission de la Recherche : le calendrier global est maintenu. D'ici fin avril, les composantes auront procédé à leur part de travail. Je le redis devant les directeurs de composante qui doivent aider à boucler ce calendrier. Je dis bien d'ici fin avril, puisque les dates de dépôt des dossiers n'ont pas varié pour formation et recherche. Ce sera d'ici le 27 avril pour l'évaluation des formations. Il en sera de même pour l'évaluation des unités de recherche.

L'ensemble des évaluateurs ont été arrêtés puisque pour les unités de recherche, il faut à la fois un membre élu de la CR et un autre évaluateur, interne à l'UPEC mais externe au laboratoire.

En ce qui concerne l'évaluation établissement, les directions et les services sont amplement mobilisés sur la question. C'est l'engagement que j'avais pris d'aider à boucler ce calendrier HCERES, et je remercie celles et ceux qui se sont mobilisés dans ce lourd dossier, en particulier Clémence GROS. Elle a la lourde tâche de coordonner tout cela et elle le fait avec beaucoup d'engagement et avec le sourire quand même. Parfois il faut rappeler les dates et qu'au-delà de tout cela, l'établissement est bien engagé.

### **1.3. Information sur le traitement Parcoursup**

Nous avons travaillé mardi après-midi sur proposition d'un travail amont qui a été construit par la DEVE et par le SCUIO BAIP. Ce travail a été conduit d'abord, mais on a partagé ce travail avec les directeurs de composantes mardi après-midi pour ajuster les choses, pour éventuellement enrichir ce point. Le point concerne une note de cadrage qui est en train d'être finalisée et qui concerne le traitement des candidatures des élèves dans le cadre de Parcoursup pour L1.

Cette note de cadrage se borne à rappeler le calendrier. Elle rappelle aussi toutes les préconisations qui ont été faites pour l'examen des vœux. C'est le cadre fixé par la loi, même s'il appartient à chaque composante, voire à chaque formation, de s'organiser comme elle le souhaite. La commission d'examen des vœux relève de la responsabilité de chaque composante et de chaque formation.

Sont rappelés en particulier quelques éléments de méthode et quelques préconisations. On n'est pas dans une critérisation stricte et je tenais à le dire devant vous ce matin.

#### 1.4. Élections usagers pour la COMUE

Je rappelle qu'il y aura des élections usagers pour la COMUE le 12 avril. Je regarde surtout les étudiant.e.s mais je pense qu'ils sont parfaitement au courant.

#### 1.5. Panne messagerie

Hier nous avons été affectés par une panne messagerie. Il est possible qu'Alain ROSSI ne soit pas présent au moment des questions diverses donc je préfère l'aborder et lui donner la parole qu'il explique de quoi il retourne et comment nous revenons petit à petit à la normale.

**M. ROSSI.-** Merci Madame l'Administratrice provisoire. Je vais être succinct et dire factuellement ce qui s'est passé. Pour donner des comptes numériques qui accèdent à la messagerie ou à d'autres services numériques, il y a une procédure qui est connue depuis trois ans. Quand les comptes rentrent dans Harpège et Apogée, cela génère (pour les étudiant.e.s et le personnel) la création d'un compte numérique avec envoi sur adresse alternative personnelle. Cela fonctionne bien depuis un an ou deux, ce qui nous permet d'avoir une gestion de cette messagerie avec 30 000 comptes étudiant.e.s et 3 000 comptes personnels, avec un bout d'ETP. Cela fait partie des choses que l'on a optimisées ces derniers temps. En même temps, on est en train de changer le produit de [...] des Ressources Humaines. Un travail est fait sur la qualité de cette base pour que l'on puisse importer des données avec un minimum de qualité de notre environnement Apogée vers Siham demain. Hier, une modification a été faite sur trois comptes avec un programme qui n'était pas de chez nous. La personne avait un problème d'enfant malade et devait partir rapidement. Il y a eu le déclenchement de cette action qui n'a pas traité les trois comptes mais la totalité de la base des produits prévus. Cela veut dire qu'on a changé « nom.prénom ».

Il a fallu analyser. Quand on a dit que l'on avait des problèmes de messagerie, on n'arrivait pas à comprendre parce que c'est un comportement instable. On a analysé de 16h jusque vers 17h pour trouver la source du problème. Une fois qu'elle a été repérée, on a vu la gravité mais le système de synchronisation de la messagerie qui gère notre annuaire était passé par là. On a un système de synchronisation qui permet de resynchroniser les annuaires de messageries, qui sont extrêmement forts chez nous, avec les outils métiers.

Une fois que la procédure était passée, c'était beaucoup plus complexe de revenir en arrière et on a redéployé l'ensemble des procédures. On a trouvé ce qu'il fallait faire. À 17h06, avec Clémence, on a envoyé un courrier à la division générale, aux composantes, aux directeurs aux RAC, au doyen, au directeur des services centraux, en disant que l'on a un

problème de messagerie qui touche un certain nombre de personnes.

Une fois que l'on a eu analysé le problème, il a fallu le corriger. Les équipes qui étaient parties sont toutes revenues, et on a fini par envoyer la procédure à 20h30. On a réussi à remettre en place la messagerie avec les sauvegardes.

À 20 heures 27, il y a eu un message de ma part, en reprenant en copie les directeurs de composantes, les directeurs, les RAC etc., pour dire « le problème est traité mais il risque d'y avoir les effets de bord ». Les effets de bord ont été analysés, avec 200 comptes sur 35 000 qui ont des problèmes de synchronisation. On est en train de les traiter un par un à la main.

Hier soir, j'ai décidé de ne pas faire la correction sur les 200 comptes. À 21h30, on était en train de finir cette analyse et on avait un autre sujet qui est la sécurité. On avait une dizaine de messages importants, dont qui venait de la DGFIP sur l'usurpation d'identité, donc on est passé à d'autres sujets. J'ai essayé de traiter les 200 comptes ce matin.

Qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu un moment de panique et les gens se sont dit qu'ils avaient la solution. Sans avoir de directive de la DSI, les gens ont dit que « prénom.nom », cela fonctionne. Pour ceux qui étaient sur « nom.prénom », cela ne fonctionnait plus quand ils sont revenus en arrière car c'était l'ancien nom.UPEC.fr qui fonctionnait.

Le retour est celui que l'on a découvert ce matin. On ne l'a pas fait exprès. On s'est pris les pieds dans la carpette. Il n'y avait aucune volonté en veille de CA ou veille de jours de dépôt de candidature etc. C'était juste un problème qui est peut-être arrivé le mauvais jour. On essaie de faire en sorte que cela fonctionne tous les jours.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Nous pourrions considérer que le sujet ne reviendra pas en questions diverses parce que vous avez eu toutes les explications.

**M. GIRAL.-** À l'avenir, si c'était possible de faire une alerte SMS. Si on nous envoie un mail sur une adresse que l'on ne peut pas lire, c'est compliqué pour diffuser l'information.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je ne peux pas dire le contraire sur l'alerte à l'adresse messagerie, mais sur les SMS on va étudier, je ne m'engage pas. Je ne sais pas ce qu'il est possible de faire. On le note.

**M. ROSSI.-** Je vais l'étudier mais ce ne seront des SMS que sur les numéros de téléphones professionnels.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** On étudiera la faisabilité technique. Avez-vous d'autres réactions aux points d'information ?

*(Il n'y en a pas).*

## **2. FORMATION ET RECHERCHE**

### **2.1. Approbation des annexes financières de quatre diplômes universitaires**

**M. GERVAIS.-** Sur les quatre diplômes, il y en a un qui est en création et trois qui sont des renouvellements. Les aspects pédagogiques ont été présentés à la CFVU du 5 mars et ces quatre diplômes ont été validés. Les annexes financières ont été présentées à la Commission des moyens du 23 mars. Vous avez les éléments financiers.

Concernant la création, il s'agit d'un DU sur les Fondamentaux de la Protection Sociale et Assurance Maladie. C'est un diplôme proposé par l'UFR de droit au niveau master qui concernera environ 25 étudiant.e.s. Il faut savoir que le financement se fait essentiellement via un financement de l'Union Européenne, via le dispositif EPOS.

Concernant les renouvellements, il y a tout d'abord le DUEF qui est proposé par le DELCIFE, c'est un diplôme universitaire des Études Françaises au niveau A1. C'est un renouvellement qui concerne deux sessions de 18 inscrits. Il nous a été expliqué lors de la Commission des moyens que c'est en léger déficit, mais ce dispositif s'intègre au sein d'un dispositif plus important. Quand on regarde globalement les autres diplômes, on atteint des excédents.

En deuxième renouvellement, nous avons le DUETI proposé à l'IUT Sénart-Fontainebleau. C'est un dispositif qui a été prévu pour les étudiant.e.s qui sont dans le cadre d'échanges ou de gens que l'on reçoit à l'IUT. C'est quelque chose de très classique.

Enfin, nous avons le DU Système Centraux proposé par l'UFR de Sciences économiques et de gestion. Ce DU est une formation très spécifique et très demandée. Le directeur de l'UFR est présent, on pourrait répondre aux questions.

Il n'y a aucun problème d'un point de vue financier. Tous les indicateurs sont positifs, sauf pour un des DU mais c'est expliqué par le fait que c'est un dispositif global. Sur le premier DU, l'impact financier est quasiment nul.

Y a-t-il des questions ?

**M. TEBOUL.-** Pour ce qui est de la faculté de droit, nous sommes très attachés au diplôme qui concerne la Protection Sociale et l'Assurance Malade parce que c'est un DU qui s'inscrit dans le cadre d'un développement du secteur du droit de la santé, qui s'est développé depuis une vingtaine d'années, qui comporte un master. Le master 2 a déjà deux parcours.

Le premier est le droit du système de santé dans lequel sont étudiées des questions relatives à la gestion financière et administrative des établissements de santé. D'autre part, il y a un parcours qui concerne le droit de la bioéthique. À titre complémentaire, ce DU viendrait dans un secteur qui concerne la santé sans être du droit de la santé et permettrait de prolonger les travaux qui peuvent être menés en droit de la santé.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.**- Y a-t-il d'autres questions sur ces annexes financières ? Si vous en êtes d'accord je les mets aux voix.

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA adopte à l'unanimité les annexes financières des quatre diplômes universitaires proposées.***

## **2.2. Approbation de la grille tarifaire des formations de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation**

**M. GERVAIS.**- Brigitte répondra aux questions. Cette grille a été présentée à la Commission des moyens.

**Mme MARIN.**- Deux questions ont été posées.

Est-ce que cette grille tarifaire concerne les autres composantes autres que l'ESPE ? La réponse est non parce qu'il s'agit de professeurs des écoles du 1<sup>er</sup> degré, la préparation à ce concours et à ce master, qui est porté exclusivement par l'ESPE.

Une autre question concernait la différence de tarif entre la formation à distance pour les étudiant.e.s d'Ile-de-France et celle des étudiant.e.s qui sont à l'extérieur. La réponse est simple : elle est liée au vivier faible de professeurs des écoles dans l'académie de Créteil, notamment dans le département de la Seine Saint-Denis où il y a une rotation importante. L'idée était de réduire le coût de la formation pour des étudiant.e.s franciliens, dont on sait que s'ils réussissent le concours, on les retrouvera et ce seront les forces vives qui enseigneront dans les écoles. Lorsque l'on forme des étudiant.e.s basés à Los Angeles, à Hong Kong ou à Madrid, ils iront ailleurs. L'idée est d'optimiser nos moyens. On n'interdit pas qu'ils s'inscrivent et on les accepte mais avec un coût supérieur qui permet de réduire le coût des étudiant.e.s franciliens.

La dernière question est : pourquoi cela passe-t-il au CA aujourd'hui ? Ce n'est pas le cas habituellement. C'est parce qu'entre le dialogue UPEC et scolarité ESPE, la demande de l'UPEC est que cela passe en Conseil d'Administration pour une plus grande visibilité.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Vous avez ces deux éléments d'explication par rapport à ce qui a été posé en Commission des moyens. Avez-vous d'autres interrogations ?

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA adopte à l'unanimité la grille tarifaire des formations de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation proposée.***

### **2.3. Approbation du projet d'ouverture d'une antenne PACES à Sénart : rentrée 2018**

**M. BERNARDINO.-** Bonjour. Je suis là en tant que coordinateur de Sénart plutôt qu'en tant que Directeur d'IUT. On a fait la présentation en CFVU. On est ici sur Créteil et l'UPEC fait aussi partie des universités présentes en Seine-et-Marne, qui représente 50 % de l'Ile-de-France en surface. La Seine-et-Marne, c'est 1,4 M d'habitants. Elle a connu une grosse croissance (+13 %) avec le développement de Marne-la-Vallée et celui sur l'axe de Sénart.

On est sur des départements à la limite entre les départements ruraux et les départements plus densifiés. On est sur une démographie plutôt très basse en termes de médecins. C'est un département peu doté parce que très étendu. Cela crée de la désertification médicale et il est prévu qu'un tiers des médecins partent à la retraite dans les cinq à dix ans.

Dans cet objectif, on travaille avec le conseil départemental sur un projet santé global, de faire en sorte de maintenir ou de faire venir des formations de santé, pour permettre à des praticiens de rester en Seine-et-Marne après et de garantir la présence de médecins. Il y a un gros travail qui est fait par les communes, les communautés d'agglomérations et par le département pour essayer de créer des maisons de santé, des points qui permettent à des gens de s'implanter et de rester sur ces départements qui sont souvent peu attractifs pour ce type de fonction.

On travaille sur un axe qui est plutôt Sénart-Melun-Fontainebleau. C'est l'UPEC parce qu'on a dit que l'on était en Seine-et-Marne, mais l'UPEC possède trois campus en Seine-et-Marne puisqu'il y a un campus de l'ESPE à Torcy, et deux campus restent sur Sénart et sur Fontainebleau. On a le même dispositif à Torcy et on travaille sur un dispositif plus large qui intégrerait l'axe Sénart-Melun-Fontainebleau et qui déborderait sur Nemours.

On sera amené à mieux vous présenter ce projet en juillet. Nous pourrons vous dire comment on aimerait que l'UPEC participe à ce projet départemental dans le cadre de formations santé, sachant qu'un travail est déjà fait sur les IFSI, avec des formations d'infirmières et d'aides-soignantes qui sont en train d'être regroupées pour avoir des

choses plus visibles en Seine-et-Marne.

L'idée est d'ouvrir l'année de PACES à Sénart comme étant un premier point d'étape pour permettre de se développer sur ce projet santé. On est parti sur l'expérimentation qui est à Torcy. Cela fait maintenant cinq ans qu'une PACES a été ouverte sur Torcy. On est parti de cette expérimentation qui est une réussite pour voir comment faire la même chose pour permettre d'ouvrir une antenne de la PACES sur Sénart.

Sur Sénart, on a un campus assez important puisque près de 3 000 étudiant.e.s sont présents sur le campus. On a un campus qui n'est pas un campus perdu au milieu de nulle part, avec un bel équipement de bibliothèque universitaire. On a le restaurant du CROUS sur place. À la rentrée, on devrait avoir la création de la maison des étudiant.e.s sur le campus de Sénart. Avec le vote du CPER, la région a débloqué les 400 000 € de l'enveloppe prévue à cet effet. La maison des étudiant.e.s sera entièrement rénovée pour la rentrée 2018.

On a une politique forte sur tout ce qui est logement étudiant. Aujourd'hui, on a 400 logements étudiant.e.s présents sur le campus. On a des résidences qui nous sollicitent parce qu'ils ne font pas le plein. Ils ont la capacité d'accueillir des étudiant.e.s, sachant que la priorité est donnée aux étudiant.e.s inscrits sur le campus de Sénart.

On est très bien desservi : on est à côté de l'autoroute A5, à côté de la Francilienne, et on est à cinq minutes à pied de la gare du RER D, qui permet d'être géographiquement bien placé pour être bien attractif pour les étudiant.e.s. Le principal objectif est de limiter les déplacements. L'idée est clairement que les étudiant.e.s qui ont envie de faire cette année, qui est assez compliquée, n'aient pas à cumuler des déplacements importants.

Pour information, on a indiqué que six étudiant.e.s sur dix qui font PACES, le font sur Paris plutôt que sur Créteil, parce que l'axe RER D donne un accès plus rapide pour Paris et que cela leur paraît plus facile. Cela veut dire que ce sont des gens qui font tous les jours des déplacements jusqu'à Paris pour suivre une formation contraignante, parce que c'est un concours. L'idée d'ouvrir à Sénart est de permettre qu'ils restent à proximité de chez eux, ou à défaut de trouver des résidences universitaires à proximité, des possibilités plus intéressantes qu'à Paris dont on sait la tension aujourd'hui.

La principale difficulté d'une ouverture de PACES, c'est d'assurer l'équité pour que tous les étudiant.e.s aient la même chance de réussir le concours. On met en place la visioconférence pour qu'il n'y ait pas de problème de transmission vidéo entre les différents amphis. La pratique sur la fac de médecine est de faire tourner les enseignant.e.s dans les

différents amphis. Cela représentera sept amphis pour la PACES. Les enseignant.e.s devraient être présents une fois sur sept sur le site de Sénart. Tout le reste se fait en présentiel. Tout ce qui est travaux dirigés sera en présentiel sur le site. On a commencé à travailler avec les étudiant.e.s en médecine sur le tutorat pour que les étudiant.e.s à Sénart bénéficient du même tutorat qu'ils ont actuellement sur Créteil et sur Torcy.

Pour assurer les conditions de travail, on travaille sur des horaires élargis du site. Les étudiant.e.s n'étaient pas très demandeurs d'être présents longtemps sur le site, ce n'est pas le cas des étudiant.e.s de PACES qui ont une volonté de travailler assez longtemps. On élargit les horaires pour passer à une ouverture de 8h à 21h. Reste le problème de la bibliothèque. Actuellement, on a obtenu l'ouverture de la bibliothèque deux fois par semaine jusqu'à 19 heures. On voit si cela peut être maintenu, voire élargi, pour permettre aux étudiant.e.s de la PACES d'avoir accès à la bibliothèque. Entre la maison des étudiant.e.s et une salle de TD qui serait ouverte jusqu'à 21h, cela leur permettrait de travailler dans de bonnes conditions.

Au niveau administratif, il ne faut pas que les étudiant.e.s se retrouvent perdus. On travaille avec l'IUT pour que l'on ait une personne administrative désignée comme étant la référente gestionnaire administrative de ce groupe, de manière à ce que les étudiant.e.s trouvent une interlocutrice sur place pour pouvoir échanger. Ensuite, on fera le lien avec la fac de médecine pour leur apporter des réponses lorsque ce n'est pas possible. On va essayer de voir pour leur proposer une salle de travail.

Pour la PACES à Sénart, l'idée est de créer 100 à 120 places supplémentaires. C'est une augmentation des capacités sur des filières dites en tension, c'est plutôt positif.

Pour rappel, au niveau de l'affectation des étudiant.e.s, on est bien sur Parcoursup sur un vœu unique, c'est la PACES Créteil. Ensuite, ce sont les étudiant.e.s qui demandent à être affectés sur les sites de Sénart ou de Torcy. C'est l'étudiant.e qui le demande et il n'y a pas d'affectation automatique sur un site parce que géographiquement ils habitent sur place. Ce sont eux qui font la démarche de demander à être affectés sur le site qui les intéresse. L'affectation se fait sur le mois de juillet avec les étudiant.e.s qui le demandent. C'est souvent réglé au fil de l'eau. Au fur et à mesure que les demandes arrivent, on valide jusqu'à atteindre la capacité maximum de 120 places.

La PACES n'est que la première année du premier projet qu'on envisage. On réfléchit sur la suite, cela veut dire essayer de voir si après cette PACES, en relation avec le territoire et en particulier les nouveaux hôpitaux qui sont en train de s'ouvrir comme l'hôpital de Melun, il pourrait être proposé des conventionnements pour que les étudiant.e.s qui réussiraient en

deuxième et troisième année fassent leurs stages dans des structures sur le territoire de Seine-et-Marne pour les ancrer et les faire revenir par la suite sur la Seine-et-Marne. On est en train de travailler avec les collègues parce qu'on sait que ce sont des filières où il y a beaucoup d'échecs de par le numerus clausus. On réfléchit pour que les étudiant.e.s qui choisissent ce site ne soient pas à l'abandon. On réfléchit à la mise en place de passerelles pour leur proposer des possibilités de sorties pour ceux qui seraient reçus collés ou qui ont échoué aux premiers examens.

Dans ce but, on travaille avec d'autres établissements que le nôtre. Par exemple, sur Melun, il y a une fac de droit avec ASSAS. Les étudiant.e.s pourraient rester sur le territoire, s'orienter vers d'autres filières, voire des écoles d'ingénieurs qui sont à proximité et qui peuvent intéresser ce type d'étudiant.e.s.

Je suis là pour répondre si vous avez des questions.

**M. TUZLU.-** Pour l'UNEF, on ne peut que se réjouir de cette volonté d'ouvrir des formations de proximité pour les étudiant.e.s de Seine-et-Marne. En revanche, j'ai quelques réserves sur les moyens déployés pour permettre la réussite de ces étudiant.e.s. Vous l'avez bien dit en introduction, il faut être vigilant sur l'équité des étudiant.e.s de Sénart, étant donné que l'on est dans une préparation du concours. Quels seront les dispositifs supplémentaires qui seront mis en place à Sénart pour favoriser cette équité ?

Sur les dispositifs mis en place, on aura deux TD de 60 étudiant.e.s. C'est aussi ce qui se fait sur la fac de médecine. Il faut ouvrir une réflexion pour avoir des TD plus réduits. On ouvre des formations à Sénart et à Torcy pour permettre plus de pédagogie dans les TD. C'est une réflexion que l'on peut avoir parce que c'est un moyen pour accueillir plus d'étudiant.e.s en PACES, mais cela peut être un outil pour favoriser la réussite de tous les étudiant.e.s vers la réussite.

Étant donné que ce projet reflète ce qui se fait à l'heure actuelle à Torcy, avez-vous le taux de réussite des étudiant.e.s à Torcy ? ce serait afin que l'on puisse se faire une idée si le taux de réussite à Torcy est similaire à celui Créteil et que l'on en prenne acte pour réfléchir à d'autres dispositifs, pour permettre que les étudiant.e.s de Sénart ne soient pas défavorisés par rapport aux étudiant.e.s de Créteil.

**M. DUBOIS-RANDE.-** On a pris l'expérience de Torcy pour partir sur Sénart où les conditions sont exceptionnelles. Le campus de Sénart est un endroit magnifique, on a des locaux qui permettent vraiment de travailler. On a les résultats de Torcy depuis 2011. On a sept ans de recul. Ce sont les mêmes mais les populations d'étudiant.e.s sont différentes.

Cela montre bien qu'il y a un effet culturel. Il y a plus d'Asiatiques à Torcy. Les conditions de travail à Torcy sont aussi tout à fait respectées.

Si on me demande mon avis sur la PACES, j'en pense le plus grand mal. C'est autre chose mais ce sont les dispositifs inter PACES qui feront rentrer la PACES dans un système LMD classique. J'ai beaucoup milité au niveau national pour cela et pour la suppression du numerus clausus dans le cadre d'une autre réflexion.

La PACES est d'ailleurs incluse dans ce dispositif. Les résultats de Torcy nous confortent dans le fait que les antennes marchent et on sera très vigilants. C'est vrai dans d'autres facultés.

Sur l'accompagnement des étudiant.e.s, sur les ED, on a fait une démarche de demande de délégataire, ce qui nous permettrait de renforcer cette approche pour des ED. Les enseignant.e.s tournent et ce sera respecté également à Torcy. Demain, il y aura une présence administrative à Sénart comme à Torcy.

**M. PELLET.-** C'est un projet intéressant qui répond à des objectifs avec lesquels nous sommes tous d'accord : renforcer l'ancrage territorial, rapprocher les services de l'université des lieux de résidence des étudiant.e.s. C'est un beau projet de ce point de vue. J'ai une question pratique : l'année dernière, l'installation de l'ESPE sur le site de Sénart avec l'IUT avait posé quelques problèmes de place qui ont été résolus non sans mal. Comment avez-vous résolu les problèmes de place ? Comment est-ce que l'entente s'est faite avec l'IUT sachant que l'année dernière il a fallu un chausse-pied pour que les choses se fassent ?

**M. BERNARDINO.-** Les tensions étaient plus des incompréhensions qu'un vrai problème de place. Depuis, cela s'est largement apaisé et les collègues de l'ESPE sont finalement plutôt satisfaits de leur arrivée. C'était plus de la crispation et de l'incompréhension qu'un réel problème technique. C'était plutôt de ce niveau.

Il faut savoir que l'arrivée de l'ESPE était beaucoup plus chronophage en nombre de salles.

L'année dernière, on a eu la livraison d'un nouveau bâtiment. On a fait des déménagements pour les places qu'on avait prévues pour l'ESPE. Maintenant, ils ont trouvé leur place et je crois que cela se passe très bien.

Sur l'arrivée de la PACES, on n'est pas du tout sur les mêmes volumes. On est principalement sur du cours en amphi avec des problèmes techniques de transmission et de récupération de captation lorsqu'il y aura des enseignements. Avec la livraison du nouveau bâtiment, on a eu un nouvel amphi. L'ESPE l'utilise assez peu et l'amphi de

200 places a plutôt été un amphi de confort cette année. Les collègues ont été très confortables, puisqu'on a cinq amphis sur Sénart. La PACES utilise principalement les amphis. On l'a dit tout à l'heure avec la question de l'étudiant, il s'agit de deux heures de TD par semaine. Si on est sur deux groupes TD, cela veut dire deux salles pour une demi-journée par semaine. On n'est pas sur les mêmes volumes.

Les impacts de la PACES seront plutôt sur les bibliothèques parce qu'on travaille à créer des rayonnages supplémentaires afin d'avoir des ouvrages que les étudiant.e.s chercheront. Le travail a été mené. On a réglé les problèmes avec les bibliothèques universitaires pour avoir les rayonnages qui permettent d'avoir les ouvrages pour les étudiant.e.s. C'est plutôt l'impact sur la bibliothèque qui va être important, sachant que la bibliothèque a été refaite et que l'on a eu les nouveaux bâtiments depuis deux ans donc on est sur du très confortable.

La contrainte sera de libérer une salle de TD tous les jours pour qu'ils puissent travailler en groupe en dehors des cours d'amphi, et d'avoir la même salle de TD qui servira pour les ED, etc.

On a constaté que le mercredi est un jour propice parce que c'est plus léger en nombre d'heures d'enseignement. On a essayé de voir avec les étudiant.e.s de médecine pour que les ED ou le tutorat se fassent le mercredi, pour qu'il n'y ait pas de problèmes de salle entre les ED et les tutorats faits par les étudiant.e.s.

**Mme MARIN.-** Je confirme que le mercredi est la plage la plus favorable. Cela permettra d'utiliser les locaux de façon alternée si nécessaire.

En effet, la situation était complexe au départ pour l'arrivée de l'ESPE qui demandait un nombre de salles important. Je remercie justement le directeur de l'IUT, le précédent et l'actuel, pour avoir mis beaucoup de bonne volonté et avoir accompagné ce déplacement de pas mal de personnels. Je remercie aussi les personnels des composantes concernés qui en ont subi l'impact, et le Vice-Président du Conseil d'Administration et du Patrimoine, qui ont œuvré avec toute l'équipe de l'UPEC pour permettre cela, alors que c'était compliqué. Maintenant, tout est apaisé et c'était une belle transformation d'une situation tumultueuse et pénible en beau succès.

**M. TEBOUL.-** En ce qui concerne les reçus collés de PACES, il est prévu qu'un travail avec les acteurs du territoire serait réalisé pour construire des passerelles. Je voulais savoir où on en est en ce qui concerne ces passerelles, et si certaines d'entre elles seront finalisées prochainement de manière à ce que les étudiant.e.s soient prévenus, ce qui leur permettrait d'avoir plus de sécurité s'agissant de l'inscription dans ce type de parcours. Ils verront

d'avantage clair en connaissant les passerelles et en voyant que cela peut présenter un intérêt.

**M. BERNARDINO.**- Certaines choses ont déjà été finalisées. On a une école d'ingénieurs à proximité. L'UPEC a été membre fondateur et membre du Conseil d'Administration de l'ICAM. C'est acté avec eux. Ils font déjà ce type de dispositif sur d'autres sites en France et cela leur va très bien de proposer une intégration. La question reste de savoir si on intègre les reçus collés en deuxième année ou en première année. Tout dépend du moment où les étudiant.e.s seront en situation d'échec sur la PACES. Ce sont des profils qui les intéressent parce que ce seront des bacs S. Pour les filières d'ingénieurs, c'est ce qui leur paraît opportun.

On a des passerelles naturelles sur lesquelles les collègues sont totalement ouverts, ce sont les filières de l'IUT si des étudiant.e.s souhaitent intégrer un dispositif de DUT, puis après une poursuite d'études s'ils le souhaitent. La question pour nous concerne la première année : est-ce que l'on doit proposer des semestres passerelles en fin de S1 ? En fin de premier concours de la PACES, est-ce qu'on essaye d'accompagner la fin d'année de certains étudiant.e.s totalement en difficulté sur un dispositif qui leur permettrait d'éviter de perdre une année ? Je pense qu'il sera difficile de le leur dire en début d'année, en début de PACES. Ils seront plus réalistes après le premier concours. Cette question va se poser. Après, ils trouveront naturellement, même sans accords, des passerelles vers les formations de Melun, en droit en particulier. On n'est pas loin de l'université d'Évry qui propose des formations en biologie ou autre, et qui les accueilleraient

naturellement sans que l'on ait besoin d'un accord formalisé avec eux.

**Mme CHEVALIER.**- C'est un beau projet et nous ne pouvons que le soutenir. J'ai une question pratique. Si j'ai bien compris, les étudiant.e.s de Sénart auront sept séances d'amphi, dont six en visioconférences ?

**M. BERNARDINO.**- Les enseignant.e.s tournent sur l'ensemble des amphis de la PACES. Il y a quatre ou cinq amphis sur Créteil. Les amphis de Torcy et de Sénart vont se rajouter, ce qui fait que les enseignant.e.s ne seront présents physiquement qu'une fois sur sept.

**Mme CHEVALIER.**- Donc la plupart des amphis seront en visioconférence. J'imagine que cela va poser des questions techniques. Il y aura un personnel dédié pour faire en sorte que les étudiant.e.s aient bien systématiquement la visioconférence qui démarre en même temps que le cours démarre, soit à Torcy soit à Créteil ? Est-ce qu'il y a un personnel dédié pour cela ?

**M. BERNARDINO.-** On a des personnels dédiés sur le campus. On a un IGE, un ASI et trois techniciens informatiques sur le site et qui travaillent déjà avec la fac de médecine pour mettre en place le dispositif de réception et de captation. Il y a prochainement une réunion avec la DSI sur le campus pour régler les derniers problèmes techniques, notamment l'augmentation du débit parce qu'on avait un problème de débit. On est sur un réseau 100 méga et on devrait passer à 300 méga prochainement. Cela aurait dû être fait avec l'arrivée de l'ESPE. C'est en voie de résolution. On a déjà un premier devis et l'idée est qu'on ait testé la visioconférence en juin-juillet maximum. Il est hors de question que les étudiant.e.s n'aient pas la transmission. On envisage un deuxième amphi de secours sur lequel on pourrait se rabattre en cas de problème technique.

**M. DUBOIS-RANDE.-** Tout est enregistré.

**M. BERNARDINO.-** La captation est enregistrée et elle est mise en ligne l'après-midi sur la plateforme dédiée. S'il y a un problème technique, ils pourraient y avoir accès quoi qu'il arrive.

**M. ROSSI.-** Il y a deux sujets sur le débit. Le premier est le fait que l'on a 100 % sur la bande passante d'un giga pour l'ensemble de l'université. On a fait une demande pour multiplier le débit par trois. Il y a un problème de relais vis-à-vis de l'IUT. La demande est remontée au ministère, cela va prendre quelque temps, mais on mettra en place cette augmentation de débit.

Sur la captation, il faut que l'on échange pour voir les volumes transités. Sur les captations, il y a échange. Il faut que les outils soient communs et compatibles. Il faut que l'on puisse avoir les mêmes outils dans tous les amphis pour que l'on puisse choisir un autre amphi à distance pour des diffusions globales.

**Mme FAURE.-** Au niveau du SGEN-CFDT, on félicite le fait que les jeunes de Seine-et-Marne puissent accéder à une formation de plus sur la Seine-et-Marne. Je reviendrai sur le site de Sénart et de Fontainebleau : on l'a évoqué au niveau du SGEN-CFDT et on espère que le nouveau Président ou la nouvelle Présidente prendra en charge le dossier. Il nous semble important que le site de Sénart soit considéré comme un site à part entière avec une administration à part entière.

Actuellement, ce sont les services généraux de l'IUT qui prenaient tous les développements de ce site en charge, sur le plan informatique comme sur le plan administratif et sur le plan du patrimoine. Nous avons déjà évoqué ce sujet avec les Présidences. Il nous semble important que ce soit une vraie cité universitaire avec une administration à part entière, de

manière à lever l'ambiguïté d'un IUT qui porte tout seul tous les développements de ce site. Il y a l'ESPE, maintenant il y a la faculté de médecine. Cela nous semblait être le moment, si le site se développe, d'aborder un problème de fond et d'organisation sur ce site.

On sait bien avec le retour que l'on a eu de Torcy, qu'il est nécessaire d'accompagner les personnels, surtout les étudiant.e.s en PACES. Au niveau du SIO, bien sûr que l'on ira préparer la réorientation sur place. Tout cela se fait sans moyens. Je trouve regrettable à chaque fois que les filières s'ouvrent sans moyen en personnel BIATSS. L'intérêt est d'avoir une vraie réflexion sur le site de Sénart-Fontainebleau. On sait que le territoire va se développer, il faudrait aujourd'hui mettre en place une vraie structure de pilotage sur ce site. C'est une demande récurrente. Cela fait trois ans que cette demande est exprimée par notre syndicat. C'est une demande qui est apparue dans les sujets que nous avons traités il y a quelques années, notamment lors d'un audit en lien avec la souffrance du personnel sur ce site.

**M. BERNARDINO.-** Je rappelle que cet audit était favorable pour dire qu'il n'y avait pas vraiment de souffrance. Toutes les fiches de poste, même si l'IUT paraît être un ogre, sur place c'est l'IUT qui est le plus présent et qui accompagne l'arrivée des composantes. On a toujours travaillé en bon entendeur avec l'ensemble des composantes, la fac de lettres, la fac de sciences ou les STAPS, et l'on travaille aussi sans soucis avec la médecine.

L'arrivée de l'ESPE était particulière parce que c'est l'antenne de Melun qui est arrivée. Ils sont arrivés avec le personnel administratif qui était sur Melun. Il n'y a pas eu de création de poste. Ce sont des gens qui ont été délocalisés d'un site à l'autre. L'IUT a moins accompagné cette arrivée puisque l'ESPE est arrivée avec son site et son personnel.

À chaque fois que l'on a créé les postes, on a systématiquement tenu à ce que ce soit des créations pour des services campus et non pas des services IUT. Certes, les personnels administratifs sont rattachés à des composantes. Certes, c'est la nôtre et c'est celle qui est la plus présente, qui a un responsable de site et un directeur de site. C'est plus facile qu'il soit rattaché chez nous dans ces conditions. Je crois que c'est aussi important pour le personnel qui est sur le site d'avoir une hiérarchie ou d'avoir une identité de site. L'IUT s'attache à ce que ce soit le cas sur Sénart. Il est important que ce soient des services informatiques ou du patrimoine au service de l'ensemble de la communauté universitaire qui est sur place.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Est-ce qu'il y a d'autres questions avant que je ne mette aux voix l'approbation du projet d'ouverture de la PACES à Sénart à la prochaine rentrée ?

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA adopte à l'unanimité moins trois abstentions le projet d'ouverture d'une PACES pour la rentrée sur le campus de Sénart.***

#### **2.4. NCU deuxième vague PIA 3**

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Nous avons fait ce point lors de la dernière CFVU.

Lorsque je suis arrivée à la mi-février, il y avait de gros dossiers déjà engagés comme HCERES et NCU. Cela revenait en boucle, pas uniquement dans ce que m'avait présenté Frédéric GERVAIS en tant que Président par intérim démissionnaire, mais également par l'ensemble des Vice-Présidents démissionnaires. J'avais rencontré Yann BASSAGLIA qui était en première ligne sur les questions de formation. Il avait su me rappeler que ce projet NCU ne venait pas de surgir mais qu'il s'était bien construit dès l'échec de l'UPEC lors du précédent appel à projets MaLiMa, et c'est bien dans la foulée de cet échec que l'UPEC avait pris la décision de ne pas se décourager complètement, mais plutôt de rebondir en tenant compte des raisons de cet échec lorsque le deuxième appel à projets sortirait, et en tenant compte du nouveau cahier des charges.

La décision d'accompagner au mieux ce dépôt du nouveau projet pour l'UPEC dans le cadre des nouveaux cursus universitaires s'est faite en connaissance de cette cause. Je ne crois pas que j'aurais accompagné une réponse à un appel à projets qui n'aurait pas déjà été dans les tuyaux. Je tiens à le dire de la façon la plus claire qui soit. D'abord, il y a eu un mail après l'échec que Yann BASSAGLIA m'a fourni. Il avait remobilisé l'ensemble de celles et ceux qui avaient travaillé au premier projet, dont les directeurs de composantes. Il y a eu un mail général pour dire « je sais qu'il y aura un nouvel appel à projets, essayons de travailler tous ensemble. » La décision a bien été prise il y a quelques mois, elle n'a pas été prise le mois dernier.

Le deuxième point, nouveau cursus universitaire. Oui, la question est posée de travailler dans le sens de nouvelles pratiques pédagogiques. Cela peut en choquer certains mais cela ne choque pas tout le monde. Cette réflexion, au-delà du succès ou non de la réponse... Rien ne dit que ce projet sera retenu mais je me dis que la réflexion transversale sur de nouvelles pratiques pédagogiques, sur l'accueil des étudiant.e.s en L1, pourrait ne pas être vaine. Elle est mobilisatrice pour tous ceux et toutes celles qui se posent la question de la réussite des étudiantes et des étudiant.e.s. Je sais que cette question de la réussite des

étudiant.e.s est partagée.

Si c'est mobilisateur pour une grande partie de l'établissement, cette mobilisation n'est pas obligatoire. Les formations et les composantes qui ne souhaitent pas travailler dans ce sens ne sont pas obligées de le faire, et c'est clairement dit dans le projet. Ce projet va être déposé. Il sera mis sur l'espace dédié des administrateurs.

**M. MORIN.**- Je vais vous dire comment on a travaillé. Pour conforter ce que vous avez dit, le mail de Yann BASSAGLIA date de fin décembre. Il nous proposait à tous de nous réunir autour d'une table pour discuter de ce que nous devions faire. Est-ce que l'on devait y aller ou pas ? Est-ce que l'on devait prendre conscience des remarques et des défauts de notre premier projet et essayer de trouver des solutions pour en proposer un second plus pertinent ? Il répondrait aussi au changement qui était demandé dans le cadre du deuxième appel à projets parce qu'il n'était pas ciblé de la même manière.

On a travaillé de cette manière, c'est-à-dire que les gens qui ont été contactés par Yann, les gens de bonne volonté qui ont souhaité participer à ce projet se sont réunis. Autour du service d'appui à la pédagogie universitaire et numérique, nous avons analysé l'appel d'offres précédent et on a déterminé les mots-clés qui devaient figurer dans la réponse. Il y avait notamment les mots « compétences, approche programmes, individualisation, diversification, modularisation, transformation pédagogique », rien de bien original ou de surprenant.

On a fait le bilan de MaLiMa et de son évaluation, et il n'y avait pas que des choses négatives. Certaines choses ont attiré notre attention à tous. On devait montrer que l'établissement était en capacité de mettre en œuvre le projet qu'il présentait, et ils trouvaient que cette mise en œuvre des capacités était plutôt limitée sur ce projet. On a essayé de montrer cela sur le deuxième. On a aussi vu que l'on devait impliquer une cohorte plus importante des étudiant.e.s de licence.

On a discuté entre nous et on a décidé de ne pas se limiter à la transformation de quelques parcours touchant peu d'étudiant.e.s. C'est la remarque qui m'a fait le plus bondir sur cette évaluation, parce qu'on avait bien marqué, avec les collègues et Yann, sur le premier appel à projets, que c'était une expérimentation et que progressivement on allait le proposer à d'autres composantes, d'autres formations et les membres du jury n'ont pas été sensibles à cet argument.

On a discuté autour des points forts relevés par MaLiMa et des points forts que l'on pouvait aussi mettre en valeur au sein de toutes les composantes de l'UPEC. On a fait le bilan de

ces points forts. Il y en a. Il ne faut pas dire que l'UPEC ne fait rien. Il ne faut pas dire qu'on n'innove pas dans nos composantes, que l'on n'essaie pas de faire des choses pertinentes pour nos étudiant.e.s. Les étudiant.e.s nous font d'ailleurs aussi remonter des choses.

On a fait l'état des lieux des pratiques des différentes composantes, ce qui est différent des points forts. On a fait état des pratiques. On a fait état aussi de ce que l'on attendait de nos étudiant.e.s à l'heure actuelle et pour les dix prochaines années. On a essayé de se projeter. Ce qui était intéressant, c'est que l'on a pu identifier des choses dans toutes les composantes qui étaient présentes, dans toutes les formations représentées. On a pu identifier le même vocabulaire utilisé par tous les enseignant.e.s qui étaient présents. C'est ce qui nous a poussés à proposer quelque chose. On a pu déterminer des besoins communs pour que les étudiant.e.s réussissent en première année. On a remarqué qu'ils disaient tous la même chose, aussi bien les sciences que les STAPS, que la FSEG et d'autres comme les IUT. Notamment que nos étudiant.e.s avaient des difficultés pour une grande partie d'entre eux, à rédiger un texte, à rédiger un rapport, un protocole. Ils ont des difficultés à s'exprimer à l'oral. Ils ne maîtrisent pas forcément tous les outils informatiques aussi bien que l'on puisse l'imaginer malgré le fait qu'ils aient le baccalauréat. Ils ne savent pas organiser leur travail. Ils ne savent pas non plus très bien travailler en groupe. Je ne généralise pas, il ne faut pas prendre mon discours comme quoi tous les étudiant.e.s ne sont pas bons, ce n'est pas ce que j'ai dit. Tout cela a été amené au cours des discussions.

Chacun a exposé ses problèmes, ses difficultés, les dispositifs qu'il a mis en place. On s'est rendu compte que l'on mettait plein de choses en place et qui étaient relativement semblables. On n'est pas tous différents, c'est notre discipline qui est différente. Nos approches sont relativement identiques.

Derrière, on a aussi fait un peu de travail autour de la bibliographie de ce qui existait, et on s'est rendu compte qu'il y avait certains rapports d'orientations qui étaient très intéressants, comme celui de France Stratégie, mais il y en avait d'autres. Je vais vous lire le texte de cette note de synthèse publiée en février 2018 : *« pour les populations les moins diplômées, les compétences transversales ainsi identifiées apparaissent comme un signal d'employabilité susceptible de compenser leur faible qualification, donc d'accroître la confiance des recruteurs. Leur reconnaissance devrait permettre de mieux sécuriser les parcours professionnels de personnes en difficulté sur le marché du travail, surtout si elles font l'objet d'une certification. »*

Cela a été renforcé par les discussions que l'on a pu avoir avec des partenaires de l'UPEC. J'ai été choqué parce que ce discours a été tenu lors de la remise des prix BNP Paribas, où

la personne qui représentait BNP Paribas a parlé des compétences, des compétences transversales. Ils étaient très intéressés par nos étudiant.e.s, par la formation et la qualité des formations reconnues à l'UPEC. Ils étaient très intéressés par le diplôme, mais aussi par les compétences transversales de nos étudiant.e.s : savoir s'exprimer, savoir présenter les choses, savoir travailler en groupe. C'est ce qui m'a choqué et qui a conforté notre choix de partir.

C'est un schéma qui a été revu. Depuis, il y en a un nouveau mais je n'ai pas eu le temps de le mettre.

Comment on a conçu cela ? Nous avons conçu cela comme un semestre, voire moins. On a conçu ce projet comme un cadrage général qui peut être adapté dans toutes les composantes. On ne cherche pas à forcer, mais à proposer des outils pour que chaque composante, chaque parcours de formation, puisse utiliser une base d'outils communs, quelque chose de transversal, pour améliorer la réussite de ses étudiant.e.s.

L'idée de départ était de proposer le semestre PULSE qui, dans un contexte disciplinaire, permettait de faire travailler ces fameuses compétences transversales communes à bon nombre de nos parcours, à bon nombre de nos formations et de nos composantes. Et de proposer des choses, pour améliorer la réussite, toujours dans un contexte transversal, comment nos étudiant.e.s allaient apprendre à apprendre ? Comme on est dans un semestre de découverte, on propose de travailler avec eux, de les accompagner. C'est le cas notamment de ce qui va être fait en médecine : les accompagner à construire leur projet de formation et leur projet personnel de formation pour ensuite entrer dans la société.

On a imaginé que l'on pouvait faire cette espèce de semestre ce semestre. Avec les différentes expériences que nous avons, il a été convenu que l'on pouvait aussi intégrer et mélanger les « oui » avec les « oui si ». Il y a Parcoursup et on va être obligé de classer nos étudiant.e.s, peut-être de leur attribuer des « oui si », et donc de proposer un mixage. Plusieurs composantes ont fait remonter que lorsqu'ils avaient tenté de faire des choses spécifiques pour les « oui si » en les mettant dans des groupes spécifiques, il y a eu un effet ghetto. On a souhaité les mixer et essayer de faire travailler les bons étudiant.e.s qui pourraient venir accompagner ceux qui sont en difficulté, essayer de créer un groupe. C'est bien là que l'on va pouvoir travailler sur le fait de travailler en groupe, et travailler des compétences au niveau de la pédagogie entre les étudiant.e.s, comment ils peuvent travailler entre pairs. Cela nous a semblé quelque chose de très intéressant. Tout cela sera validé.

Vous allez voir comment on va pouvoir articuler ce que l'on va proposer à la fin de cette

première étape. Premièrement, à la fin de cette première étape qui sera conclue au travers des tests de positionnement qui seront réalisés par une discussion avec le directeur des études, le directeur de la formation, avec un représentant aussi du SCUIO pour accompagner derrière, on va voir si l'étudiant souhaite se réorienter. Peut-être que l'on pourra le savoir bien plus tôt et travailler avec eux plus tôt au cours du semestre. Il y a des possibilités pour savoir s'ils souhaitent se réorienter. Si on le détecte, si on le sait plus tôt, on discute avec l'étudiant et on pourra lui proposer de participer à des options transversales disciplinaires au cours de ce semestre, qui lui permettront de se réorienter dans une de nos composantes, en ne perdant pas tout son semestre dans un contexte disciplinaire qui ne lui convient plus, mais en lui permettant d'acquérir les compétences disciplinaires pour aller vers là où il souhaite aller. Cela va être la réorientation en interne. S'il valide les compétences transversales, il y aura une certification de ses compétences transversales et c'est cela l'originalité. Cela pourra servir à nos étudiant.e.s qui ne souhaitent pas poursuivre chez nous à l'UPEC, qui ne souhaitent pas forcément se réorienter.

Il y a une demande de nos partenaires sociaux économiques pour des étudiant.e.s qui n'ont pas forcément le diplôme, mais qui ont ces compétences de certifiées et qui peuvent être formés au sein de ces entreprises. C'est la deuxième possibilité : la certification des compétences acquises disciplinaires et transversales qui va permettre à l'étudiant ensuite de choisir son orientation, soit dans le monde professionnel plus particulièrement en rentrant dans une entreprise qui va le former, soit en faisant autre chose. C'est à sa discrétion.

Ensuite, on va proposer des parcours différenciés aux étudiant.e.s. On peut proposer des parcours « apprendre autrement » avec des pédagogies différentes, avec une adaptation des rythmes. On a quelques expériences comme cela, pourquoi ne pas proposer aux étudiant.e.s ayant plus de difficulté une pédagogie différente, basée sur le concret, et ensuite aborder la théorie. Cela se fait en sciences, cela se fait dans d'autres disciplines où on est plus dans quelque chose avec du *maker* par exemple. Cela peut se faire. Pas forcément obtenir une licence en trois ans, mais bien raisonner sur des ECTS. Si l'étudiant a besoin de travailler pour financer ses études, est-ce qu'il ne serait pas intéressant pour lui d'adapter son rythme et l'acquisition de ses ECTS sur trois ou quatre ans ? Cela va lui être proposé et il y aura un contrat pédagogique signé entre l'étudiant et son directeur de formation.

Bien entendu, une partie de nos étudiant.e.s sera peut-être moins encline à partir sur ces choses bizarres et ils auront le souhait d'être rassurés. Nous pourrions leur proposer des

parcours « tout faits » où il n'y aura pas trop de choses à choisir : on aura identifié les modules qu'ils pourraient suivre, et on pourra leur identifier le diplôme à obtenir. C'est ce que j'appelle les parcours classiques ou sécurisés.

Il y a une partie de nos étudiant.e.s qui ont envie de, qui sont capables de, ce que l'on qualifierait de « oui et ». Ceux qui viennent dans nos filières de doubles parcours, les doubles licences. Pourquoi ne pas leur proposer un parcours ambition avec des majeures et des mineures qui soient un peu plus originales ou qui permettent d'ouvrir vers l'employabilité, quelque chose qui soit plus professionnalisant, ou plus ambitieux avec une vraie double licence, qu'ils pourraient terminer en suivant par exemple une quatrième année. Je pense par exemple, puisque je suis biologiste, à quelque chose de bio en majeur et côté informatique en second. Cela pourrait être quelque chose d'intéressant.

On a aussi imaginé quelque chose au niveau des parcours d'enseignement. Il y a une réforme au niveau des concours pour rentrer dans les métiers de l'enseignement. Brigitte le disait tout à l'heure, on a peu d'étudiant.e.s qui souhaitent s'orienter vers le parcours professorat des écoles. Est-ce que l'on n'a pas quelque chose à leur proposer, peut-être une majeure disciplinaire ? Elle pourrait être histoire ou éco-gestion et derrière quelque chose au niveau du professorat ou de l'enseignement. Cela peut se faire. Cela pourrait être intéressant, histoire de motiver nos étudiant.e.s et se baser sur quelque chose sur lequel l'UPEC est aussi très en avance, se baser sur tous les résultats que l'on a autour des envies de savoir, autour du tutorat et des Cordées de la réussite, pour lesquels on est reconnu. Il y a des choses à creuser et elles intéressent pas mal de gens.

Comment organiser tout cela ? Dépôt et réponse du projet en 2018. On devrait normalement avoir la réponse définitive fin juin, début juillet. La première année, en 2019, cela va être la construction du référentiel de compétences dans les formations démonstratrices. Vous verrez quelles sont les formations intéressées. Et ce développement de ce NCU et des formations originales qu'il proposerait. Cela va très bien coller avec la mise en place de la nouvelle offre de formation. Quelque part, j'y vois un moyen de financer les transformations que l'on pourrait envisager dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Après un an, en 2021, ce sera le début du travail d'analyse des impacts sur les étudiant.e.s, les enseignant.e.s, les BIATSS. J'ai été très heureux de pouvoir compter sur nos collègues des laboratoires de la structure fédérative de recherche de l'ESPE qui étaient très intéressés. Trois laboratoires sont intéressés pour participer à l'évaluation de tout le dispositif mis en place. Il y a le laboratoire CHArt, le LDAR et le LIRTES, plus d'autres laboratoires qui seront

les bienvenus. Toutes les bonnes âmes seront les bienvenues.

Ensuite, après cette première année et ces premières années, nous proposerons à d'autres formations de rejoindre le dispositif, en leur proposant tout un tas de services et de soutiens, puisque cela fera partie des demandes de financement intégrées à ce NCU. Il y aura des soutiens à la pédagogie. On a demandé des ingénieurs pédagogiques puisque l'on va travailler sur les compétences, mais aussi sur la transformation et les contenus et les ressources pédagogiques.

Il y aura du soutien administratif au niveau de la gestion des contrats pédagogiques, du supplément au diplôme. Il va falloir que l'on mette en place des procédures et des outils et que l'on accompagne nos administrations, nos scolarités. On a essayé de le prévoir, on en a discuté entre nous.

Il y a quelque chose qui n'apparaît pas ici, mais je ne l'ai pas oublié et cela apparaît dans le NCU, il faut qu'ils se rassurent. On a pensé à investir du personnel au niveau de l'accompagnement des étudiant.e.s pour la formation, pour leur projet professionnel au niveau du SCUIO. Un gros travail va être fait dessus, notamment autour de projets qui sont soutenus par la région, qui sont originaux. On a pensé se baser sur des projets de dispositifs de suivi de compétences. Un projet a été labellisé par la région, il s'appelle *Game of UPEC*. Un deuxième projet nous intéresse énormément, c'est le projet Myriade. Vous allez me dire que cela n'a rien à voir puisque c'est un projet de *chat bot* autour de la médecine. Il suffit de changer le sujet pour aider à l'orientation et ensuite permettre à nos étudiant.e.s d'avoir des questions plus précises, auxquelles pourra répondre le personnel du SCUIO de manière plus facile. C'était important de préciser cela.

Bien entendu, il y aura des choses autour de la formation des enseignant.e.s, de l'accompagnement aux usages et au niveau de la reconnaissance et de la valorisation de l'implication des enseignant.e.s et des personnels qui sera très importante.

On espère qu'une majorité de l'UPEC ou la totalité passera à l'approche compétences. Dans le dossier, on a dû mettre le maximum que l'on pourrait atteindre, c'est-à-dire toutes les licences. Il n'y a rien d'obligatoire, c'est à vous et à vos enseignant.e.s de voir. Il y a une possibilité de financer des choses, de financer des innovations pédagogiques pour la réussite des étudiant.e.s, pour le bien-être des enseignant.e.s. Chacun pourra faire ce dont il a envie.

Vous allez me dire « est-ce que c'est légitime de faire tout cela ? Est-ce que l'on ne va pas partir avec trois personnes et quatre étudiant.e.s », comme cela nous a été reproché dans

le projet MaLiMa, sans bien entendu décrier ce qui a été fait. Pour moi, on allait essayer quelque chose et ensuite essayer de le répandre. Cela a été minimisé par le jury. On a essayé de montrer que pas mal de gens étaient intéressés.

Parmi les compétences intéressées et engagées, on a médecine avec PACES et avec le dispositif AlterPACES. On a la FSEG, on a l'IUT de Sénart-Fontainebleau qui possède déjà un tas de compétences et de compétences transversales et qui utilise à l'heure actuelle un projet IDA, qui s'appelle un *Route Book*, qui est en place et sur lequel on va se baser. On va chercher les compétences de chacun, et on s'est appuyé dessus pour former, écrire et constituer ce projet.

À la fac de sciences, il y a des mentions de parcours intéressés pour passer aux compétences, et on a le parcours « Apprendre autrement » qui nous sert un peu de modèle. En LLSH, ils sont aussi intéressés. Ils avaient prévu des choses qui se rapprochent de ce que l'on voulait faire dans ce projet. Il y a des points d'intérêt. STAPS avait aussi pour idée de travailler sur les compétences et la certification de leurs étudiant.e.s. Ils sont très intéressés par le majeure-mineure. Il y a des points très intéressants et des points de concours.

L'IUT de Créteil Vitry fait des choses au niveau des compétences. En discutant avec nos collègues, on s'est aperçu qu'au premier semestre ils avaient déjà en mis en place des choses qui rentrent dans ce que l'on veut faire. Il suffit de les appeler différemment et de mettre un petit quelque chose en plus.

L'ESIFE aussi est intéressée, comme d'autres écoles extérieures, pour donner plus d'ambition à nos étudiant.e.s, en imaginant une majeure-mineure, avec une mineure qui permette à nos étudiant.e.s de préparer des concours, qui permettent à nos étudiant.e.s de licence de se préparer à rentrer dans des écoles avec un concours à la fin du L3. On a été contactés à la FST par un NCU qui cherche à se mettre en place au niveau de la prépa agro veto, concours B. Il y a des liens à faire. L'ESIFE est intéressée pour préparer nos étudiant.e.s à entrer chez eux.

L'ESPE est intéressée par l'évaluation et veut se servir de ce projet comme objet de recherche.

Aucune formation n'est obligée d'y participer. L'idée est de donner un cadre souple, d'avoir des financements, et de voir comment nous pouvons développer des choses ensemble. Les compétences incluent les connaissances et elles vont être définies dans chaque formation, chaque composante. Nous verrons ce que l'on peut en tirer, et vous verrez qu'il y a plein

de choses qui sont communes.

Il n'est pas prévu de passer du jour au lendemain à une évaluation qui ne prenne plus en compte les notes. Nos systèmes informatiques n'en sont pas capables ; il va falloir que l'on s'adapte, que l'on travaille dessus. Cela fait partie des choses auxquelles il faut que l'on réfléchisse ensemble. On va faire ce qu'il faut. Il y aura toute une période où il va falloir gérer cette double entrée évaluation des notes-compétences.

Je tiens à remercier tous les participant.e.s, tous ceux qui ont écrit, donné des idées, tout le personnel du SAP1, tous mes collègues enseignant.e.s, les gens du SCUIO. Je tiens à remercier tous les gens de la Présidence qui m'ont soutenu pour qu'hier, à 10:52:42, on puisse appuyer sur le bouton alors que la *dead line* était 11:00:00.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.**- Merci Christophe pour cette présentation. Je ne doute pas que même si on a essayé de répondre par avance aux questions, il en reste. Vous avez la parole pour vous exprimer sur ce NCU, pour poser toutes les questions que vous voulez.

**M. KHABOU.**- Il y a quelques années, j'étais en première année de licence, je n'étais pas forcément un élève très bon. Aujourd'hui je considère que je n'ai pas forcément de difficultés à écrire un texte, à m'exprimer à l'oral ou à travailler avec mes collègues étudiant.e.s ou de l'intersyndicale, ni à maîtriser les outils informatiques pour vous présenter le comité de presse de l'intersyndicale sur la question.

NCU PULSE : un nouveau dispositif pour sélectionner les bacheliers et déstructurer les diplômes de l'UPEC ?

*(Lecture du projet).*

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.**- En quoi le bac en premier grade universitaire est remis en question dans ce projet ?

**M. KHABOU.**- C'est le prolongement de la politique du gouvernement.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.**- En quoi la politique du gouvernement remet en cause le Baccalauréat comme premier grade universitaire ? Sur quoi vous appuyez pour dire cela ?

**M. KHABOU.**- Je m'appuie sur le fait que le gouvernement souhaite mettre en concurrence les universités à travers cet appel à projets contre les financements. Ces financements visent à mettre en place la réforme du gouvernement qui prévoit la remise en cause de l'accès à l'enseignement supérieur, et prévoit la refonte de la structure de nos formations

en ayant l'approche par compétences. Mais je laisserai mes collègues étudiant.e.s en dire plus juste après.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Vous ne répondez pas tout à fait à ma question. Je ne la repose pas parce que de toute évidence il n'y a pas de réponse à ma question. À aucun moment le Baccalauréat n'est remis en question dans ce que vous appelez le projet du gouvernement.

**M. PELLET.-** Ce n'est pas la question principale.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Vous finissez ce texte par cette phrase. En quoi les diplômes nationaux sont-ils remis en question ? Je reviens au projet NCU qui est la base de notre discussion de ce matin.

**M. TUZLU.-** Pour tenter de répondre à la question du Bac, c'est un reflet des compétences de l'élève et de ses connaissances. Aujourd'hui, le fait de proposer un projet qui ne repose que sur les compétences, en créant plusieurs parcours d'une même formation, crée des inégalités entre les étudiant.e.s vers la réussite. Quand on a un Bac scientifique, c'est que l'on a des compétences pour pouvoir accéder à une licence scientifique. À quoi bon créer plusieurs parcours dans une même licence, en créant des formations à deux vitesses, et en stigmatisant les étudiant.e.s qui ont, de fait, grâce au Bac, les compétences pour accéder à ces formations ? De fait cela remet en cause le Bac.

Je peux continuer sur la forme. Sur le communiqué de presse qui a été présenté, je suis en total accord avec ceci. Je voudrais rajouter un élément sur le fond : c'est un aveu d'échec de notre part de mettre en place des parcours à plusieurs vitesses. Aujourd'hui notre but premier du service public de l'enseignement supérieur, c'est d'accompagner tous les étudiant.e.s dans les mêmes conditions. Aujourd'hui ce que nous propose le projet actuel, c'est de créer plusieurs parcours dans une même formation, en stigmatisant les étudiant.e.s, et en mettant en place des parcours dits élitistes. Le but premier de l'université, c'est de démocratiser l'enseignement supérieur et d'accompagner tous les étudiant.e.s vers la réussite. Sur le fond, je partage ce qui a été dit par Thomas.

Je voudrais vous interpeller sur la forme. On est le 30 mars. C'est déplacé et révoltant que l'on nous propose un projet qui a déjà été déposé. Le CA et le Conseil, on n'est pas des chambres d'enregistrement, on a aussi un mot à dire sur les projets déposés par l'UPEC. En tant qu'élus étudiant.e.s, élus du personnel ou enseignant.e.s, on doit être mis dans la boucle de ce projet. À aucun moment je n'ai été consulté en tant qu'étudiant ou convié à des réunions de groupe de travail. C'est une vraie question que je vous pose. C'est un projet

qui a été construit en huis clos, sans la communauté universitaire, et c'est une méthode de travail qu'il faut contester. Aujourd'hui, rien ne justifie le fait qu'un projet ait été déposé sans approbation du CA ou des autres conseils.

Certes, on a eu une présentation du projet par un PowerPoint mais il ne peut être amendé par nous. On peut avoir un avis sur ce projet mais nous ne pouvons pas l'amender. Le Conseil d'Administration n'est pas une chambre d'enregistrement, on a notre mot à dire, on a une légitimité de nos électeurs, et c'est notre rôle premier de pouvoir dire notre mot sur les projets présentés par l'UPEC.

Dans ce que j'ai constaté dans les échanges que j'ai eus avec les collectivités, c'est que l'administration provisoire a tenté de convaincre les collectivités pour signer ce projet, alors qu'ils n'avaient pas tous les éléments nécessaires pour se faire un avis sur la question. C'est une méthode qui me paraît particulière. Je demande un vote consultatif du Conseil d'Administration. On n'a pas de vote décisionnel, c'est très regrettable que l'on ne puisse pas avoir un vote qui soit pris en compte. Je demande que l'on propose un vote consultatif de ce projet, pour voir un peu si le Conseil d'Administration approuve ou pas ce projet qui a été élaboré à huis clos, sans concertation et sans groupe de travail mettant en relation et en lien toute la communauté universitaire.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je vais prendre mon élan pour essayer de répondre à tout ce que vous venez de dire. La demande de lettre de soutien, c'est assez courant lorsqu'on dépose un dossier. Ceux qui ont voulu soutenir ont soutenu. Ceux qui n'ont pas voulu ne l'ont pas fait. Il n'y a pas eu d'autres insistances de ma part, puisque vous me mettez directement en cause.

Deuxième chose au sujet du huis clos, le groupe de travail a existé. Qu'il n'ait pas associé l'ensemble de la communauté universitaire, cela peut s'entendre aussi : on ne fait pas un groupe de travail à 50 000 mais ce n'est pas du huis clos. En particulier, beaucoup d'enseignant.e.s ont été associé.e.s à cette réflexion issue de plusieurs composantes, y compris les services et Directions de l'UPEC. Sur la temporalité de présentation ce matin, je ne peux pas vous dire le contraire. En revanche, cela a été présenté en CFVU dans les temps.

Dans le cadre d'un appel à projets, on ne donne pas tous les éléments du dossier. Je sais que cela peut être contesté mais une partie doit rester confidentielle. Si vous le déposez dans le domaine public, tout le monde va le proposer. Je ne pense pas que les autres dossiers présentés par les autres universités aient été étalés de cette façon au vu et au su de tout le monde. Une certaine clause de confidentialité a aussi été observée ailleurs, ou alors l'UPEC a été la seule université à déposer un dossier hier, mais cela m'étonnerait. Je

voulais au moins répondre là-dessus.

Que le texte que vous avez écrit soit soumis aux voix, je ne m'y opposerai pas. En revanche, non, c'était bien un point d'information puisque ce projet a été déposé.

**M. TUZLU.-** Vous me confirmez qu'un groupe de travail a été mis en place mais je regrette que les étudiant.e.s n'aient pas été mis dans la boucle. Cela aurait été poli de votre part que l'on soit mis dans les discussions. Ce n'est pas le communiqué de presse que l'on souhaite mettre au vote, c'est le projet, c'est avoir un vote consultatif. On n'a pas eu la chance de pouvoir en discuter en amont et de pouvoir l'amender, donc autant respecter les élus du conseil en leur demandant leur avis sur la question.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je vais écouter tout le monde d'abord.

**M. LOWENSTEIN.-** Vous avez presque répondu dans l'entièreté à M. TUZLU. C'est un projet présenté en amont en CFVU. Il n'est pas obligatoire, y participeront les composantes qui voudront. Un dialogue sera sûrement établi. Je ne vois pas le problème à accompagner le changement dans le supérieur parce qu'on ne va pas continuer à tout refuser en bloc et administrer l'université avec une vision qui a 30 ou 40 ans.

**M. PELLET.-** Dans cette question, il y a d'un côté le problème de méthode et les problèmes de fond.

Madame l'Administratrice provisoire, quand vous interrogez les étudiant.e.s pour savoir en quoi l'approche par compétences peut remettre en cause les diplômes, ce n'est pas une idée qui surgit dans le Conseil d'Administration du 30 mars 2018. En faculté de LLSH, nous avons des journées pédagogiques depuis déjà cinq ou six ans régulièrement, et la question de l'approche par compétences a fait l'objet d'une journée entière de réflexion pédagogique avec des spécialistes, avec toute l'équipe pédagogique et tous les enseignant.e.s. Il y avait beaucoup de présents. Il y a eu un vrai débat.

La question de la stratégie mise en place par les groupes qui font la promotion de l'approche par compétences n'est pas anecdotique, tout le monde sait que la finalité est de contourner la question des diplômes et la place des diplômes. Nous pouvons en débattre encore longtemps, mais c'est évidemment un problème. Il faut admettre que cette question d'approche par compétences est problématique. On peut débattre du pourquoi, mais elle est très clairement problématique. À partir du moment où c'est une question problématique fondamentale qui engage la pédagogie de tous les enseignant.e.s, on peut nécessairement se poser des questions quand un tel projet est déposé, avec en plus un discours paradoxal. Car d'un côté on nous dit : « *y entre qui veut, il n'y a aucune obligation* » et de l'autre, on

nous donne une liste avec toutes les composantes qui y sont déjà.

La question est d'abord une question de méthode. On voit bien qu'il y a une espèce de glissement, et je suis un peu étonné qu'il n'y ait eu pas d'analyse critique au départ de ce genre de processus. On pouvait anticiper plus les choses. Le projet MaLiMa a été retoqué par le jury qui lui reprochait de ne pas impliquer suffisamment la communauté universitaire et de ne pas s'appuyer sur suffisamment de composantes. Qu'est-ce qu'on fait pour répondre à cela ? On fait dans le secret, à huis clos, à quelques-uns, un projet qui va impliquer, qu'on le veuille ou non, même si cela s'appelle sur la base du volontariat, la totalité des composantes et l'organisation des premières années, juste pour répondre à l'appel à projets et sans avoir véritablement mené le débat. S'il y a un lieu où ce genre de choses doit se débattre, et surtout la question de passer ou non aux compétences, c'est quand même la CFVU. Un simple point de présentation à la CFVU la veille ou deux jours avant le dépôt du dossier, ou peut-être même après, c'est incroyable.

La CFVU et le CA sont pris pour des chambres d'enregistrement et pas pour des lieux de débat. La définition des orientations pédagogiques, c'est quand même la fonction de la CFVU. C'est une évidence, il y a un glissement inacceptable. Le secret des affaires, qui s'appliquerait maintenant aux appels à projets des universités, et l'urgence sont des arguments un peu faibles pour justifier cette méthode, quand il s'agit de modifier l'organisation de l'ensemble des premières années de l'université.

Ce genre de projet, s'il reste limité à une composante et à une équipe, personne ne va s'y opposer, mais là le projet affiche une ambition pour toute l'université. Beaucoup de collègues s'opposent à cela, à l'approche par compétences. Les gens qui n'étaient pas dans ce groupe ou à la Direction de l'université ont pris connaissance du projet PULSE il y a trois ou quatre jours seulement.

L'autre élément de méthode, c'est que je ne crois pas que les quatre diapositives que l'on nous a présentées là soient le projet. Je n'imagine pas que le jury du PIA3 a reçu ces quatre diapositives comme projet. On a des généralités et on n'a toujours pas le projet. C'est un problème considérable.

En tant qu'enseignant défenseur des diplômes de l'université, entendre parler de certification et d'approche compétences sans dimension critique, sans réflexion sur les implications d'un tel projet sur nos diplômes, je trouve cela incroyable. La certification, c'est typiquement une procédure qui vient du privé, qui cherche à s'imposer évidemment aux dépens des diplômes. La citation que vous appelez « note de synthèse », , qu'est-ce que c'est ? C'est un extrait d'un rapport de France Stratégie. C'est une structure qui dépend

du premier ministre, qui n'est absolument pas une structure dédiée à l'enseignement universitaire ou aux orientations de l'enseignement, mais qui est dédiée aux problèmes des entreprises. Cette citation que vous mettez dans votre rapport et la notion de transversalité viennent d'une réflexion du monde de l'entreprise sur les problèmes d'adaptabilité des salariés quand ils passent d'une entreprise à l'autre. Comment pouvons-nous passer d'un constat qui concerne les entreprises et non l'université, à une application pure et simple de cette notion d'adaptabilité, sans aucune réflexion sur le rapport avec les diplômes universitaires ? Cela me sidère. Il y a tellement de problèmes derrière ce projet que la méthode en devient inadmissible.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** La certification vient aussi de la formation professionnelle.

Pour les quelques étudiant.e.s qui ne réussissent pas leur premier semestre, voire leur premier trimestre, l'idée est qu'il y ait quelque chose qui leur soit proposé s'ils devaient quitter l'université et ne pas se réorienter par exemple. C'est ce qui est dit. Après, on peut tranquillement décider qu'ils ne réussissent pas et qu'ils partent sans rien. Nous pouvons le décider bien sûr, c'est un élément du débat.

**M. PELLET.-** Un rappel. J'en ai fait mention la dernière fois en CA. L'argument sur les étudiant.e.s sans diplôme, qui sert de justification à ces projets, n'est pas recevable car le phénomène est très limité en France. La France est dans le trio de tête du nombre d'étudiant.e.s obtenant un diplôme de niveau universitaire à la sortie de leurs études. Envisager de remplacer la structuration par diplôme par une structuration en liste de compétences, cela ne peut pas s'appuyer sur le discours selon lequel la masse des étudiant.e.s de France sortirait sans diplôme. Les diplômes sont aussi des certifications de compétences, pour reprendre les termes en question.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je partage les premiers chiffres que vous avez donnés. Est-ce que l'on n'a pas aussi le devoir de s'intéresser à tous ceux qui ne sont pas dans ce palmarès ? C'est la question qui est posée.

**M. MORIN.-** Je suis désolé du *timing* de la non-consultation de certains groupes. Le *timing* était compliqué. Il y avait deux possibilités : soit on y allait, soit on n'y allait pas. Compte tenu du temps qui m'a été imparti, j'ai diffusé tous les comptes rendus des réunions à tous les participant.e.s et à tous les directeur.ice.s de composantes. Cela m'est difficile après de faire plus. J'ai eu quatre semaines de « trouble » entre la démission de l'équipe précédente, la mise en place de Madame MOULIN-CIVIL, la prise de congés. Il me restait trois semaines... Pardon, il nous restait trois semaines à écrire.

**M. PELLET.-** Le lapsus est révélateur...

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Cela a été lu et relu, et on a été un paquet à relire.

**M. MORIN.-** Je le prends pour moi et je le prendrai pour moi si cela ne passe pas. Je n'irai pas chercher quelqu'un d'autre pour être responsable, je vous rassure.

**M. PELLET.-** Ma remarque visait juste à souligner qu'en effet cela s'est fait en petit comité.

**M. MORIN.-** Je ne l'ai pas pris comme cela.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'au niveau des chiffres de l'UPEC, 27 % des étudiant.e.s abandonnent à la fin du premier semestre et à la fin de la première année. Je m'inquiète pour eux. Monsieur MOSCOVICI, Doyen de la fac de science sait que je suis quelqu'un qui s'implique pour essayer de trouver des solutions, et pour moi le NCU est une opportunité pour essayer de trouver une solution. Peut-être que je m'y suis mal pris, mais j'essaie.

Concernant la certification, cela va dans ce sens. Ce sont nos collègues du CEP qui nous ont dit qu'il y avait des entreprises qui cherchaient des étudiant.e.s avec cette certification au niveau de ces compétences transversales, et on est partis de cette idée. Peut-être que ce n'est pas bien pour nous, mais c'est une manière pour moi de proposer quelque chose pour que les étudiant.e.s ne passent pas six mois sans rien chez nous.

Voilà mon idée. Pour le reste, on va communiquer. On n'est pas d'accord sur l'importance des compétences. Malheureusement, des gens sont pour et d'autres sont contre.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Il ne faut jamais ramener les choses aux seules compétences. Il n'y a pas de connaissances sans compétences et de compétences sans connaissances, c'est complètement lié. Le fait qu'il y ait une liste de composantes n'implique pas l'entier des composantes, Christophe l'a bien précisé tout à l'heure. Cela concerne quelques parcours de formation ou quelques formations sur la base du volontariat, mais aussi sur la base de ce qui existe déjà. Cela ne s'est pas construit à partir de rien. Depuis ce que l'on a appelé le Plan licence, cela remonte à une bonne dizaine d'années, les universités ont été invitées à mettre en place des dispositifs d'accueil d'accompagnement des premières années et notamment sur le premier semestre. Dans ce projet NCU, on retrouve un certain nombre de dispositifs d'accompagnement qui existent déjà à l'UPEC ou ailleurs.

Il ne me semble pas que ce soit orthogonal à ce que l'UPEC a déjà pu faire pour ses étudiant.e.s. Cela formalise un peu plus les choses. Il y aura une entrée progressive pour

ceux qui le souhaiteront dans les dispositifs proposés. Il n'y a rien de coercitif dans ce projet. C'est aussi une autre façon de le lire.

**Mme FAURE.-** Au niveau du SGEN-CFDT, il y a deux choses à voir dans l'appel à projets.

Il y a le fond et la méthode sur l'appel à projets. Au niveau du SGEN-CFDT cela fait des années que l'on considère que le financement de l'enseignement supérieur ne peut pas se faire avec des appels à projets. C'est inconcevable. On a bien compris pourquoi cet appel à projet est arrivé. On a bien compris que c'était une façon de prolonger sur dix ans, le financement de la transformation de l'outil pédagogique qu'il va y avoir entre la réforme du Bac et de l'enseignement supérieur. Nous l'avons dit au CNESER, nous le redisons au ministre, ce sont des emplois, des moyens et cela ne peut pas être que des appels à projets, parce que tous les étudiant.e.s doivent avoir une chance, et cela ne peut pas être que certains étudiant.e.s. C'est notre position depuis le début.

On est intervenu au CNESER pour le dénoncer. On est également intervenu sur ce sujet de compétences, diplômes et certifications lors de la réunion du Comité de suivi de licence LMD. Cela a été un long débat avec les partenaires sociaux. Au niveau du SGEN-CFDT, on n'oppose pas formations et certifications. On considère que quelqu'un qui ne peut pas avoir le diplôme en entier peut avoir des bouts de diplôme. Cette notion de certification s'inscrit dans cet aspect. Je souhaiterais que cela soit mis au procès-verbal, ce sera une abstention sur ce rapport par rapport au fait que l'on ne peut pas concevoir que le financement de Parcoursup et de la réforme se fasse sur un PIA.

On le sait, un nouveau va arriver : Bac-3/Bac +3. C'est pour nous quelque chose d'inconcevable. On l'a dit sur les IDEX et les Labex. On reste sur cette position, c'est notre stratégie lorsqu'il y a eu le débat sur les réformes, c'est depuis le début le point de vue de notre confédération : l'État doit donner des moyens à l'enseignement supérieur, avec des moyens de personnes, et cela ne peut pas se faire actuellement sur ce type de méthode. Ce sera une abstention.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Abstention sur quoi ? Rien n'a été mis aux voix.

**Mme FAURE.-** Nous sommes dans le débat. Vous savez qu'il y aura la réforme de la formation professionnelle qui va arriver et qui va encore plus bousculer le paysage de la formation. Nous pouvons avoir des divergences sur le fond, mais nous ne pouvons pas accepter qu'un financement de l'enseignement supérieur et de la recherche se fasse uniquement sur ce type d'appel à projets.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Le PIA et les appels à projets qui y sont liés,

c'est du plus. Ce n'est pas à la place de. Que je sache, sur Parcoursup il y a eu des financements complémentaires et l'UPEC en est la destinataire comme les autres universités. Ce n'est pas pour financer Parcoursup que NCU a été lancé.

**Mme FAURE.-** Nous avons demandé des choses sur un financement continu de l'entrée dans le supérieur, et c'est vraiment l'absence de réponse qui nous a fait penser qu'effectivement, ces appels à projets rentraient pour financer une transformation du système Bac-3/Bac +3 qui est en train de se faire. C'est notre position syndicale.

Aujourd'hui, le ministère ne s'est jamais engagé sur un plan de financement pluriannuel, et ce n'est pas écrit. Il n'y a aucun engagement.

**M. MOSCOVICI.-** Merci de me donner la parole. Je voudrais intervenir sur plusieurs points. Tout d'abord, le débat à l'heure actuelle au sein de ce Conseil d'Administration sur la politique générale du gouvernement, sur le financement de l'enseignement supérieur : je pense que c'est un débat totalement légitime, et que nous, en tant qu'enseignant.e.s-chercheur.euse.s, BIATSS et enseignant.e.s, on puisse se poser des questions sur la pérennité du financement de l'enseignement supérieur, qui est trop faible par rapport à ce que nous aurions besoin pour aller au bout de notre démarche, qui est la réussite des étudiant.e.s. La première chose à faire ici, c'est faire tout ce qui est en notre pouvoir pour la réussite des étudiant.e.s et la réussite de nos laboratoires de recherche. Je voudrais qu'on ne les oublie jamais. L'excellence de notre recherche est vraiment présente.

Nous ne pouvons pas aller contre cet avis. Nous aurions besoin de financement complémentaire. Maintenant nous sommes au sein de l'UPEC. Nous sommes une université, nous recevons un financement du ministère, qui n'est certes pas suffisant. Le ministère ou le gouvernement lance des appels à projets. Qu'est-ce que nous faisons ? Est-ce que nous, UPEC, nous disons de façon claire et nette : « nous ne répondons à aucun appel à projets pour avoir des financements complémentaires pour pouvoir amener les étudiant.e.s à réussir. Nous ne répondons à aucun appel à projets de la région pour développer la formation continue. Nous ne répondons plus à aucun appel à projets de l'ANR du H 2020 pour que nos laboratoires puissent avoir une recherche d'excellence. » ? Nous pouvons le décider. Je sais que vous n'avez pas dit cela, mais à partir du moment où on se pose la question de savoir si on y va ou pas, cette question est pertinente.

À partir du moment où on décide que l'UPEC doit être une université novatrice dans un bassin d'emploi compliqué, parce qu'on a des difficultés à faire réussir nos étudiant.e.s. Si on avait 90 % de réussite en première année, on ne serait pas là en train de discuter. Le résultat est là : nous avons un taux d'échec trop important en première année, un taux

d'évaporation trop important en première année, des étudiant.e.s qui s'en vont au bout de deux ou trois mois, et dont on ne sait plus ce qu'ils deviennent. Ils se retrouvent totalement « largués » dans la nature sans que l'on sache réellement ce qu'ils sont devenus.

Nous faisons ce constat. Après on peut s'opposer, se dire que l'on s'en moque et qu'on s'occupe uniquement des étudiant.e.s qui vont avoir leur L1, L2 et leur L3 en trois ans. Certains iront en master, très peu iront en doctorat, et certains seront embauchés. L'employabilité de nos étudiant.e.s est notre but premier.

Nous faisons le constat dans nos composantes. Personnellement, cela m'est insupportable de savoir que des étudiant.e.s qui rentrent dans notre fac puissent en sortir sans rien avoir au bout. On va mettre des choses en place. Il y a cette nouvelle façon de voir la pédagogie. J'entends de tous nos enseignant.e.s que le niveau des étudiant.e.s en sciences est une catastrophe, ils ne savent plus calculer, ils ne savent plus rien faire. Et alors, on fait quoi ? On continue comme on faisait il y a 30 ou 50 ans, pour avoir exactement le même constat. Je ne dis pas qu'il faut passer à l'approche compétences, je dis qu'il y a une nouvelle méthode pédagogique testée dans plusieurs pays dans le monde. Plusieurs enseignant.e.s ou ingénieurs pédagogiques disent que cela peut être une nouvelle approche. Cela peut être quelque chose qui va améliorer la réussite des étudiant.e.s. On en discute. On essaie de la mettre en place.

Au niveau de la faculté des sciences, en prévision des NCU sur l'approche des compétences... Il ne faut pas fermer les yeux, on sait bien que c'est une tendance qui a l'air de se généraliser en France. Au niveau de la FST, on a organisé des réunions avec tous les champs disciplinaires qui ont été mis au courant de cette évolution de l'approche compétences. On a invité des Doyens d'universités françaises à venir présenter la façon dont ils ont mis en place l'approche programme dans leur faculté. Il y avait un monde fou dans l'amphi que nous avons organisé. Que l'on ne nous dise pas après que tout se fait en catimini, que l'on n'est au courant de rien, que c'est un vase clos qui a proposé quelque chose qui fera une évolution, peut-être temporaire, en fonction des composantes, en fonction des formations.

En tant que Doyen, je n'ai pas dit que la fac de Sciences va partir dans l'approche compétences, ce serait ridicule et ce n'est pas dans la logique. L'approche compétences est faite sur la discussion entre les équipes pédagogiques, pour essayer de faire corrélés tous les programmes de toutes les disciplines, de toutes les matières, pour faire apparaître les compétences transversales ou disciplinaires.

On peut faire un procès d'intention de la façon dont ce NCU a été fait. C'est vrai qu'il n'y a

pas eu de vote en CA. Est-ce que tous les appels à projets doivent passer en CA ? Dans ce cas, on va demander que tous les laboratoires qui déposent des ANR mettent leurs projets sur place publique, et les projets H 2020 de la même façon. Est-ce que nous, UPEC, on est capable de dire que dans telle université il y a eu un dépôt de NCU ? Non, on est au courant de rien, parce que c'est un concours, on n'y peut rien, c'est comme cela. Chacun avance ses billes de façon la plus discrète possible pour pouvoir obtenir ce NCU.

Si on l'a, ce sera une bonne nouvelle et tout le monde sera content parce qu'il y aura un financement qui va servir également pour les formations qui resteront classiques. C'est un apport financier pour l'université. Si on ne l'a pas, on continuera à travailler dans le même esprit pour la réussite de nos étudiant.e.s.

**M. PELLET.-** Je suis désolé Jacques, mais pour moi, l'argumentation que tu viens de développer est un moyen de clore le débat sur le mode « soit vous êtes d'accord avec ce qui vous est proposé parce que vous êtes pour l'amélioration de la pédagogie des étudiant.e.s et que vous avez le souci des étudiant.e.s en échec, soit vous êtes contre et c'est que vous ne vous souciez pas du sort des étudiant.e.s qui échouent. » À titre personnel, la directrice de mon UFR peut en témoigner, je ne fais pas partie des enseignant.e.s qui se sont désintéressés des méthodes autres, ni de la pédagogie. Depuis 26 ans que je suis là, je n'ai pas arrêté de faire des expériences d'ordre pédagogique. Je ne suis pas contre, et les gens qui critiquent la méthode et les implicites ne sont pas des gens qui sont contre les expériences nouvelles.

Nous ne pouvons pas ne pas nous poser la question. Ce n'est pas non plus être contre les appels à projets, mais nous ne pouvons pas répondre à des appels à projets sans nous poser la question du but et du comment. C'est tout ce que l'on dit. En même temps tu parles des vertus de l'approche par compétences, très bien, alors ayons un grand débat impliquant la CFVU, faisons voter la CFVU sur le principe, et la méthode sera différente. Des gens continueront à y être opposés mais la méthode sera irréprochable. Là, on a les deux. La méthode est d'autant plus choquante que le projet repose sur des implicites qui sont fortement contestés dans la communauté universitaire.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Vous avez pu discuter. On a bien compris les positions des uns et des autres.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.-** Dans ce débat, je rejoins un certain nombre de positions. Je voudrais remercier Christophe dans son travail parce que déposer un projet pour toute une université, c'est un gros travail, fait dans des conditions difficiles, ce qui peut expliquer aussi certains ratés qu'il faut bien reconnaître.

Néanmoins, un petit point sur la méthode. Nous avons eu suffisamment d'informations pour que je puisse par exemple présenter des éléments au conseil d'UFR le 8 mars dernier et recueillir l'avis des collègues, que je vous ai transmis dans une réunion ultérieure où on en a discuté. Ce projet a été présenté dans une version d'étape le 19 mars en CFVU, où il y a eu des réactions, y compris de ma part. Je te remercie de ton écoute des amendements qui ont été apportés à ce projet en fonction de ces réactions.

Oui, la méthode n'est sans doute pas parfaite, je trouve que dans le temps qui était imparti, et dans les règles d'un appel à projets... On peut regretter qu'il y ait de plus en plus de financements par appel à projets, ce qui est extrêmement chronophage. Celui qui a perdu le plus de temps ce dernier mois, c'est Christophe.

Sur le fond, oui l'UFR LLSH ne partage pas une partie de ce qui est dit. Entre notre journée pédagogique qui date d'il y a sept ans et aujourd'hui, ceux qui prônent les compétences ont aussi évolué. Cela a été une surprise pour moi. Pour eux, les savoirs fondamentaux deviennent une compétence et dans ces cas-là, cela devient intéressant d'en discuter.

Je voudrais faire un petit point sur la certification. Elle vient aussi de la formation professionnelle qui vient d'une part de l'éducation populaire. Aujourd'hui, ce qui m'énerve profondément, c'est que sur le marché du travail, on demande de plus en plus aux étudiant.e.s d'avoir des certifications sur leur CV. Ces certifications sont vendues par des officines privées : TOEIC, Voltaire... Pourquoi est-ce que les universités, qui ont les compétences pour proposer des certifications de très grande qualité, ne peuvent pas les proposer gratuitement, en plus des diplômes ? Pas à la place, mais en plus des diplômes, de telle sorte que, si un.e étudiant.e a le diplôme et la certification, c'est formidable, mais que la certification soit accessible avant le diplôme parce que si on n'a pas le diplôme, on a au moins la certification en sortant. C'est dans ce sens que LLSH a adhéré pour une part. Il a bien été dit que ce serait sur la base du volontariat. Nous avons accepté de partir dans ce projet de réflexion. Merci Christophe.

**Mme CHEVALIER.**- J'ai l'impression qu'il y a des niveaux d'information différents au niveau de l'établissement sur ce projet. Sur les appels à projets, si je partage la position donnée par le SGEN-CFDT, on peut regretter qu'il y ait une part de plus en plus importante de nos financements qui passent par ces appels à projets. Il me semble qu'il faut distinguer les appels à projets de recherche où c'est une équipe de laboratoire qui va répondre sur une thématique, d'un appel à projets dont la mise en œuvre va impliquer l'ensemble de l'établissement. On n'est pas du tout dans la même démarche me semble-t-il. D'autant plus que nous n'avons pas eu les mêmes informations. J'entends qu'il y a eu un débat en conseil

de gestion de la fac de lettres et de sciences humaines. J'ai eu connaissance très tardivement d'un vague contenu autour de ce projet de NCU, j'ai alerté l'ensemble des collègues de mon UFR, y compris le directeur, qui répond qu'il n'a pas grand-chose à me dire de plus. Je demande quelles sont les implications, quels vont être les effets et qui a participé, et qu'est-ce que l'on a envisagé pour les non-L1 ? Dans la réponse du directeur de mon UFR, il y a cette phrase qui dit que l'UFR est citée dans le projet car l'ancienne salle de documentation à la pyramide, au 6<sup>ème</sup> étage, doit s'inscrire dans cette dynamique.

Je me suis demandé pourquoi j'avais cette réponse. Est-ce que l'implication pédagogique de mon UFR se limitait à la mise à disposition d'une salle ? Je n'ai pas eu plus d'information sur le contenu qualitatif du projet et sa déclinaison pour les éventuels référents pédagogiques de mon UFR qui auraient travaillé dans le groupe de travail, je n'ai eu que cela.

À partir du moment où on obtient un financement sur un projet avec un contenu à ce projet, si on nous donne des sous, c'est pour les utiliser d'une certaine manière. Je n'imagine pas que l'on puisse mobiliser ces financements autrement que comme on a dit que l'on allait les utiliser. Cela implique l'ensemble de l'établissement, de fait.

**M. MORIN.-** Je vais répondre. Pour la salle, je ne suis pas au courant. Pour ce qui concerne votre UFR, nous avons communiqué tous les documents, les comptes rendus des réunions, etc. Anne-Lise a eu des informations parce que quelqu'un de chez elle vient aux réunions. Je n'y peux rien. Ce sont les gens qui ont décidé de. STAPS a participé. Nous avons essayé de communiquer, je n'ai pas d'autres choses à répondre.

**Mme CHEVALIER.-** Je ne sais pas qui a participé dans mon UFR, mais on a eu des informations après.

**M. MORIN.-** Vos directeurs d'UFR étaient au courant.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** On ne va pas faire la tournée des UFR. Les directeurs de composantes qui voulaient s'exprimer se sont exprimés, on ne va pas faire de procès non plus.

**Mme MARIN.-** Il y a eu un message adressé à tous les directeurs de composantes qui ont communiqué ensuite de la manière qui leur semblait opportune. Je remercie aussi Christophe pour son travail colossal.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Tout le monde a pu s'exprimer. Le fond se retrouve dans le texte que vous avez mis à la disposition de tous les administrateurs et de tous les présents à ce Conseil d'Administration. Je reste favorable à un vote sur ce texte si

vous le souhaitez.

**M. TUZLU.-** On va passer au vote du texte, il y a une modification sur le dernier paragraphe, au moment où on précise que « *l'intersyndicale rappelle son attachement au Baccalauréat* », on va rajouter : « *le Conseil d'Administration de l'UPEC rappelle son attachement.* »

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Tout le monde a pris connaissance de ce texte, nous le mettons aux voix.

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA adopte à la majorité, moins 9 voix et 8 abstentions, le texte relatif au projet NCU deuxième vague PIA 3.***

### **3. RESSOURCES HUMAINES**

#### **3.1. Approbation de la part de femmes et d'hommes représentés au sein du Comité Technique en vue des élections professionnelles de décembre 2018**

**M. SIOLY.-** Bonjour à toutes et à tous. Le projet de délibération qui vous est présenté vise à préparer les élections professionnelles de fin 2018, notamment l'élection des représentants du personnel au Comité Technique. Pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, une mention a été ajoutée dans le statut général de la fonction publique. Les listes des candidats aux élections professionnelles sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée. En conséquence, les listes des candidats qui seront présentées lors de l'élection des représentants des personnels au sein du Comité Technique de 2018, devront comprendre les parts de femmes et d'hommes, et donc de candidates et de candidats, correspondants aux parts de femmes et d'hommes représentés au sein du CT.

Cette décision doit faire l'objet d'une délibération en Conseil d'Administration dans les mêmes formes que la délibération portant création du Comité Technique qu'elle vient compléter. En application des articles 10 et 15 du décret du 15 février 2011, les effectifs pris en compte sont les suivants : 3 050 agents représentés, dont 1 609 femmes. J'apporte une correction à l'arrêté puisqu'il faut que les pourcentages affichent deux chiffres après la virgule, soit 52,75 % pour les femmes et 1 441 d'hommes, soit 47,25 %.

**M. BASQUIN.-** Le document qui vous a été envoyé a été rectifié.

**M. PELLET.-** Pour les listes avec dix candidats titulaires, on fait quoi avec les 2 ou 3 % qui restent ?

**M. SIOLY.-** C'est la liste des candidats.

**M. PELLET.-** Ne faudrait-il pas traduire cela en « entiers » de candidats ? Avec les suppléants pour le CT, cela fait 20 noms. Concrètement, est-ce que cela revient à 50/50, soit 10 hommes et 10 femmes ? Si on met 11 femmes et 9 hommes, on est au-delà des proportions... ça peut poser un problème.

**M. GIRAL.-** Cela n'a pas de lien. Les listes ne sont pas paritaires.

**M. SIOLY.-** C'est la liste des candidates et des candidats.

**M. GIRAL.-** Elles ne sont pas paritaires.

**M. PELLET.-** Si, cela le devient.

**Mme FAURE.-** Cela nous donne une marge de manœuvre.

**M. SIOLY.-** Le statut nous demande de respecter la représentation des personnels de l'établissement dans la présentation des listes de candidats et de candidates : 47,25 % pour les hommes et 52,75 % pour les femmes.

**M. PELLET.-** Oui, mais concrètement, on respecte comment ?

**M. SIOLY.-** Avec une représentation la plus proche possible du pourcentage indiqué.

**M. BASQUIN.-** Il faut prendre les choses par ordre. On est en train de déterminer une grandeur, les termes de la parité suivant les dispositions du statut général des fonctionnaires. Viendra ensuite le processus électoral, les procédures propres au dépôt des listes et les modalités de mise en œuvre de cette question seront examinées ultérieurement. Pour l'instant, on pose le dossier. On est au début d'un processus, les questions pratiques et pertinentes que vous avez soulevées sont notées et vont être étudiées.

**Mme FAURE.-** Ce matin, nous avons envoyé le rappel avec le texte puisqu'il fallait que ce soit deux chiffres après la virgule. En revanche, on aurait souhaité que nous soit donné le cadrage pour les Commissions des personnels contractuels pour respecter les délais. C'était aussi une recommandation qui a été faite pour l'organisation des élections professionnelles. Nous ne pouvons pas concevoir d'organiser les élections professionnelles de la même façon qu'il y a cinq ans, c'est-à-dire en urgence, même si les choses vont mieux se passer au niveau du scrutin puisque nos adresses serviront à voter, et pas des adresses créées par l'administration. On est soulagés sur le côté organisation.

En revanche, il nous semble important de passer le plus important possible par rapport à la représentation des personnels contractuels. Une recommandation a été faite par la Direction Générale de la fonction publique. Au prochain CT, on souhaiterait qu'il y ait un projet d'arrêté sur l'organisation et la représentation des personnels contractuels. À quelle date, et comment on s'organise ? Les personnels contractuels, c'est plus compliqué. Qui vote ?

**M. SIOLY.-** La recommandation sera également suivie pour l'élection à la CCP-ANT. Nous n'étions pas dans le même calendrier avec l'obligation de présenter pour les élections au Comité Technique du 31 mars. La recommandation sera suivie pour la CCP-ANT.

**Mme FAURE.-** Nous souhaitons ne pas que les débats aient lieu au dernier moment.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Y a-t-il d'autres demandes d'information ou d'autres interventions ?

Si vous en êtes d'accord, je mets aux voix.

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA adopte à l'unanimité le projet d'arrêté relatif à la part de femmes et d'hommes représentés au sein du Comité Technique en vue des élections professionnelles de décembre 2018.***

### **3.2. Approbation de la mise en place du service civique**

**M. SIOLY.-** Le service civique est un dispositif qui a été mis en œuvre par la loi du 10 mars 2010, qui vise à favoriser l'engagement citoyen de tout jeune entre 16 et 25 ans qui le souhaite. On constate une demande en hausse des demandes de volontariat de plus en plus nombreuses. Depuis 2016, on constate 100 000 demandes supplémentaires, ce qui correspond à la moitié des demandes faites depuis 2010. Face à cette hausse, on constate également qu'un volontaire sur quatre ne trouve pas de structure d'accueil. Les organismes à but non lucratif, les collectivités territoriales, les établissements publics ou les services de l'État sont les institutions publiques qui peuvent être des structures d'accueil. Pour le devenir, ces structures d'accueil doivent recevoir un agrément de la direction départementale de la Cohésion Sociale.

Les objectifs sont de proposer des missions d'intérêt général et de valoriser l'engagement citoyen. En 2017, 37 universités sont agréées et on compte 154 volontaires.

Les missions de service civique doivent être validées par l'agence du service civique, via les directions départementales de la Cohésion Sociale, et doivent présenter les caractéristiques suivantes : viser un objectif d'intérêt général parmi neuf domaines d'intervention (solidarité, santé, éducation pour tous, sport, culture et loisirs, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international, action humanitaire, intervention d'urgence). Les missions portent sur des actions de sensibilisation, de pédagogie, d'accompagnement ou d'écoute. Ce sont des activités qui peuvent être réalisées sur le terrain et au contact du public.

Ces missions de service civique ne correspondent pas à des emplois. Elles ne peuvent pas se substituer à l'action des intervenants en place, et elles doivent intervenir obligatoirement en complément de l'action des salariés, des agents, des stagiaires ou des bénévoles. Le volontaire ne peut pas être indispensable au fonctionnement courant du service qui l'accueille. Ainsi, la mission confiée doit s'inscrire dans un cadre distinct des activités quotidiennes du service. Ce principe exclut donc toutes les missions d'administration générale, de direction ou de coordination technique.

Je viens sur les étapes clés de l'accueil d'un volontaire. Pour pouvoir recevoir l'agrément, il faut d'abord définir une mission d'intérêt général. La mission est le critère principal qui permet d'obtenir l'agrément nécessaire à l'accueil d'un volontaire du service civique. Il est nécessaire au préalable d'identifier un tuteur au sein de la structure accueillante. Ce rôle de tuteur est primordial puisqu'il accompagnera le jeune pendant toute la mission dans la philosophie de ce dispositif particulier. Il est important d'avoir des tuteurs volontaires, prêts à s'engager auprès du volontaire. Il faut, et c'est examiné soigneusement par l'agence du service civique, être en mesure de pouvoir accueillir le volontaire dans de bonnes conditions.

Le tuteur est le référent principal du volontaire et le garant du bon déroulement de la mission, il suit la motivation du volontaire, il gère les éventuels soucis disciplinaires ou de comportement, il accompagne le jeune dans son parcours d'engagement volontaire. Il donne un cadre et des repères de fonctionnement dans la vie collective. Son rôle est d'accompagner le volontaire dans la définition d'un projet d'avenir personnel ou professionnel, par la prise en compte des connaissances, compétences et attentes du volontaire. Il partage son expérience et il donne du sens aux missions. Il valorise le travail, la notion d'effort et l'esprit d'équipe.

Les étapes clés de l'accompagnement. Il y a tout d'abord l'accord du volontaire qui se vérifie au moment de la préparation de la mission. Le jeune doit se sentir à l'aise dans la

mission qui lui est confiée. Des formations seront réalisées le cas échéant, pour permettre au jeune de réaliser sa mission.

Il y a des temps de bilan : bilan de prise de fonction et tout au long du projet, un suivi pour l'élaboration du projet d'avenir. En fin de mission, un bilan doit être opéré de manière à formaliser et valoriser les compétences et connaissances acquises au sein d'un document officiel qui retrace ces compétences.

Des droits sont associés à ces missions. D'une part, l'engagement est pris sur une durée connue à l'avance. La durée peut être entre six mois et un an. Le temps de travail est entre 24 et 35 heures par semaine. Il y a une indemnité, ce n'est pas une rémunération, c'est une indemnité qui est versée au jeune par l'agence du service civique de 467,34 €. Une indemnité complémentaire de 106,31 € est versée en complément par la structure d'accueil. Sur critères sociaux, le versement d'une indemnité complémentaire de 106,38 € par l'agence du service civique est possible. Il y a des droits à congé : deux jours par mois, voire trois jours si le volontaire a moins de 18 ans. À noter, l'affiliation à la Sécurité Sociale. La période est validée au titre de la retraite.

Il est possible de cumuler avec le statut d'étudiant.e et de salarié.e. Toutefois, les statistiques montrent que ces cumuls sont souvent source d'échec du dispositif, mais il n'y a pas de problème à cumuler avec le statut d'étudiant.e.s ou de salarié.e.

Concernant les impôts, l'indemnité de service civique n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Le dispositif à l'UPEC. Le choix de l'UPEC est de n'accueillir que des volontaires de plus de 18 ans, sur des missions de six mois, avec une durée hebdomadaire de 30 heures. L'idée est de les accueillir en binôme. C'est une préconisation, avec un taux de réussite supérieur du dispositif lorsque les missions sont exercées en binôme. Il y a donc un accueil de deux volontaires sur une même mission.

Trois missions ont été identifiées, dont deux missions sur le thème de l'éducation. La première est la promotion des parcours universitaires dans les établissements d'enseignement secondaire et à l'université. Une autre est sur le thème éducation pour tous qui vise à favoriser la mise en place et l'usage du réseau d'anciens étudiant.e.s au sein des composants, en promouvant la plateforme web RÉSEAU PRO développée par le SCUIO. Chacune de ces deux missions accueillera deux jeunes.

Une autre mission est à venir sur le thème santé et solidarité, visant la promotion de la santé et la sensibilisation au handicap sur les sites délocalisés.

Le cadre de l'engagement à la DEVE SCUIO est l'engagement de deux volontaires service civique entre mai et octobre. Deux tuteurs ont déjà été identifiés avec une formation prévue dès mars 2018 par l'Agence du service civique. Des postes de travail individuel ont été identifiés, des lignes téléphoniques sont prévues.

Les éléments du contrat d'engagement : six mois, de mai à octobre, avec un temps de travail de 30 heures par semaine dans le cadre général donné au service civique à l'UPEC.

Le coût pour l'UPEC est de 2 750 € pour six mois pour quatre jeunes, soit 5 000 € à peu près pour l'année.

Le calendrier à venir : en mars-avril, c'était la présentation du dispositif d'accueil service civique dans les instances, et la validation de la mise en place du service civique par une soumission de ce projet au CA. Début avril 2018, c'est le dépôt du dossier de demande d'agrément à la Direction départementale interministérielle de la Cohésion Sociale. Cet agrément est valable deux ans. Après décision de la Direction départementale, la mise en place du service civique de mai à octobre 2018 pour les premières missions.

**M. TEBOUL.-** Dans les relations entre le tuteur et le volontaire, est-ce qu'il existe un document qui comporte des clauses, lesquelles en réalité fixent les droits et les obligations réciproques de l'un et de l'autre ?

**M. SIOLY.-** Le tuteur suit une formation qui fait qu'il sera sensibilisé aux droits et aux obligations des uns et des autres.

**M. TEBOUL.-** Est-ce qu'un document correspondrait à un élément qui encadre leurs relations ?

**M. SIOLY.-** Le cadrage est donné aux uns et aux autres.

**M. TEBOUL.-** Il n'y a pas de convention spécifique qui pourrait prévoir des éléments particuliers ?

**M. SIOLY.-** Il y a un contrat d'engagement.

**M. TEBOUL.-** C'est entre le volontaire d'une part et l'organisme d'accueil. Je parle de la relation entre le tuteur et le volontaire.

**M. SIOLY.-** À ma connaissance, il n'y a rien d'obligatoire à établir formellement.

**M. TEBOUL.-** On pourrait prévoir une convention qui serait juste destinée à tracer des lignes mais qui permet d'accompagner, comme on le fait d'ailleurs pour les encadrements dans le troisième cycle, pour le doctorat et pour les doctorants. Cela n'a pas été pensé

comme tel ?

**M. SIOLY.-** Cela n'existe pas en tant que tel dans le dispositif.

**Mme CHEVALIER.-** C'est une bonne question parce qu'un tel document réglerait la nature des relations entre quelqu'un qui est engagé, qui produit un engagement, et un agent de l'établissement qui travaille, qui est en emploi. Tout cela pour reposer le débat de fond sur l'usage de ces contrats services civiques qui sont affichés comme n'étant pas de l'emploi, mais un contrat d'engagement. J'en veux pour preuve que dans votre présentation vous avez parlé de temps de travail et pas de temps d'engagement. On est bien dans quelque chose d'ambigu. Je m'en suis ouverte à Madame l'Administratrice provisoire quand nous l'avons rencontrée. La possibilité d'accueillir des volontaires du service civique avait déjà été évoquée dans le cadre de la Présidence d'Olivier Montagne à l'automne 2016 et j'avais soulevé un certain nombre de questions de fond qui abordent cette affaire de l'ambivalence de ces contrats de service civique.

La meilleure preuve est que cela est abordé dans la rubrique Ressources Humaines, que vous l'avez abordé aussi en CT, mais sans aller au bout du processus puisque c'était pour information. Dans la mesure où il y a cette ambiguïté, il faut qu'on ait un débat de fond sur l'usage que l'on veut faire du service civique dans l'établissement. La question qui vient d'être soulevée est importante parce que l'accueil de volontaires du service civique aura un effet sur le tuteur qui est un agent. Il aura un effet d'encadrement, donc sur les Ressources Humaines.

Comme cela concerne le travail des agents de l'établissement, les représentants du personnel de l'établissement doivent avoir émis un avis sur l'effet que cela a sur leurs propres conditions de travail, avis sur lequel le CA doit pouvoir s'appuyer pour pouvoir valablement délibérer. Or, il n'y a pas eu d'avis pour l'instant. J'ai envoyé un certain nombre de documents à Madame l'Administratrice, je pourrai les envoyer. Je ne souhaite pas m'appesantir trop longtemps sur les questions de fond mais « j'en ai sous la pédale. »

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** De la même façon qu'il a été précisé que l'engagé, c'est-à-dire celui qui souhaite mener à bien une mission de service civique, le fait sur la base du volontariat, de la même façon les tuteurs doivent être volontaires. Donc c'est bien en amont que tout cela est préparé. D'ailleurs, ce ne sont pas tous les services de l'université qui rentrent dans le dispositif. On ouvre la possibilité à ce que cela s'étende à d'autres services. Pour l'instant, un service s'est porté volontaire dans ce cadre, et les tuteurs ont donné leur accord en amont. Nous ne pouvons pas imposer la présence, y compris d'un volontaire du service civique dans un service. Même si ce n'est pas propre à

désorganiser un service, j'entends l'impact qu'il peut y avoir sur les Ressources Humaines, d'où la nécessité de le présenter dans le point trois Ressources Humaines.

Ce n'est pas un travail, on est dans une mission de service civique. Tout cela est encadré par les textes, cela ne remplace pas un travail existant ou un agent qui serait absent ou autre. C'est vraiment une mission en plus de ce qui existe déjà.

**M. SIOLY.-** Il y a une différence essentielle entre le contrat d'engagement et le contrat de travail, c'est l'objet même du contrat. Dans un contrat de travail, l'objet du contrat est la réalisation du service. Dans le contrat d'engagement, l'objet est la construction d'un projet d'avenir ou d'un projet professionnel. La seule production attendue dans un contrat d'engagement service civique, c'est la réalisation d'un bilan en fin de service civique pour le volontaire qui retrace ce qu'il a appris, ce qu'il a construit tout le long de son expérience. On n'est pas du tout dans la même finalité qu'un contrat de travail où il y a des attentes professionnelles bien précises et on attend un service rendu.

**Mme GUELTON.-** Je me demandais pourquoi les six mois se déroulaient de mai à octobre, comportant un grand temps où il n'y a pas grand monde à l'université. Dans les missions, c'est une période où les relations avec les étudiant.e.s sont distendues.

**Mme FAURE.-** Parce que c'est une période où il y a les lycéens, on sait que ce sera une période plus calme pour mieux accompagner le service civique dans ses missions. C'est aussi une expérimentation pour notre équipe de volontaires. On a une expérience de 25 étudiant.e.s référent.e.s dans le service. Ce ne sont pas des volontaires mais on essaie dans le texte de leur donner une mission où on essaie de développer des compétences et de les préparer à l'insertion professionnelle. Dans le service, on était plutôt sur cette période pour prendre le temps d'expérimenter et de faire un retour avec la DRH sur les difficultés que l'on a, sur ce qui est faisable ou pas faisable.

Je fais partie de la commission au niveau du ministère, au niveau de l'association Courroie par rapport au service civique. Il y a eu un protocole d'accord entre la CPU, le ministère et l'agence du service civique qui a décidé que cette année, 6 000 volontaires en service civique seraient affectés dans l'enseignement supérieur pour accompagner le lien secondaire et supérieur, et 2 000 sur le handicap. Les associations d'universités, dont la Courroie et APAJH au niveau des services de handicap, ont signalé au ministère notre inquiétude pour ne pas que cela se substitue à des emplois pérennes. Les comptes rendus sont publics.

Derrière le service civique, il y a beaucoup d'associations qui tournent. Il y a deux choix.

Ou l'université les prend, ou ces associations que nous ne contrôlons pas, pourront avoir ces services civiques puisque la dotation existe. Il y a eu un budget dédié par le ministère de l'enseignement supérieur, et là nous ne contrôlerons pas du tout ce que font ces associations. C'est plutôt comme cela que l'on s'est positionné : de dire, ne soyons pas sous-traitants vis-à-vis des associations, soyons plutôt acteurs et participons à cette expérimentation. Voilà ce que je voulais vous dire. On est très clair sur ce débat, notamment APAJH qui est très inquiète parce que les référents handicaps ne sont pas beaucoup au niveau de cette association. Ils font leur assemblée générale en ce moment à Rennes et c'est en débat.

Au niveau de l'association, on a essayé de cadrer des fiches uniques dans notre champ professionnel. Normalement, au prochain Comité de suivi ministériel, on devrait avoir un cadrage pour éviter que cela ne se substitue au référentiel métier IOIP. Il faut savoir que c'est quelque chose qui n'est pas imposé mais presque. Soit on fait le choix que ce soient des associations, soit nous faisons le choix d'être partie prenante et d'expérimenter dans nos services. À notre niveau, on a plutôt décidé d'inciter l'ensemble des réseaux à expérimenter et à faire un retour d'expérience.

**M. TUZLU.-** Je vais faire une intervention très rapide sur le sujet. C'est important de favoriser l'engagement des jeunes et des étudiant.e.s en général. En revanche, j'ai pas mal de réserves sur le moyen utilisé, qui est le service civique. Ma crainte est que sur le long terme le service civique soit un outil pour combler les postes vacants et qui sont de fait, des postes qui doivent répondre à une stabilité sur le temps, mais aussi à des tâches et à des missions précises concernant ces missions qui leur sont attribuées. Le service civique ne date pas d'aujourd'hui mais on fait un constat que beaucoup de services utilisent ce moyen pour combler des postes vacants. C'est la réserve que j'ai sur la question. Il faut être vigilants sur les outils que l'on met en place, mais aussi sur le contrôle même des missions attribuées à l'étudiant.e qui fait le choix de s'engager au sein d'un service civique.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je reviens sur le cadrage qui existe aujourd'hui. Vous pouvez exprimer des craintes et on les entend, mais le cadrage aujourd'hui dit très clairement les choses. Cela ne peut pas prendre la place d'un emploi public. Nous ne pouvons pas aller au-delà de ce que dit le texte.

**M. PELLET.-** Je voudrais rappeler que c'est essentiellement là encore une question de méthode. De quoi parlons-nous depuis tout à l'heure ? J'entends bien ce que Joëlle disait. Nous parlons de la question de savoir si ces contrats de service civique risquent ou non d'empiéter sur les activités ou les missions confiées aux personnels de la fonction publique.

Nous sommes en train de discuter de cela.

Il y a des éléments qui permettent de se poser la question, ne serait-ce que dans la fiche de mission réseau, la phrase « *l'intégration du volontaire dans la structure pourra se faire via une participation ponctuelle aux activités du service afférentes à la réinsertion professionnelle* », la phrase elle-même exprime une porosité entre tâche du salarié et tâche de l'étudiant contractuel...

Le paradoxe, c'est que nous sommes en train de parler de cela pour voter, or il n'y a pas eu de vote en CT. Ce que nous disons, c'est que cette question requiert l'avis du CT. La question était simplement présentée comme point d'information en CT, ce n'est pas acceptable puisque c'est la fonction du CT, le lieu où s'expriment les organisations syndicales, de traiter des questions relatives au travail et au contrat de travail. Peut-être qu'il n'y a aucun rapport entre les deux, mais la question du risque de porosité entre contrat de travail et contrat d'engagement, il faut la poser au CT. On ne demande pas au CT de voter, et ensuite on demande au CA de se prononcer. Le débat que nous avons là, c'est en séance de CT qu'il devrait avoir lieu. Une fois que le CT aura émis un avis, le CA pourra juger en conséquence. Le préalable, c'est que cette question qui est problématique, quel que soit le côté où on se penchera, doit d'abord faire l'objet d'un avis du CT.

**M. BASQUIN.**- Sur le plan technique, on a vérifié. Ce sujet fort important doit être abordé au niveau du CT. Maintenant, aborder une question en CT ne prévoit pas nécessairement un vote qui intervient pour avis. La référence est l'article 34 du décret 2011-184 du 15 février 2011. À l'analyse de ces dispositions réglementaires, il n'apparaît pas que la mise en place du service civique implique un vote pour avis au CT.

L'article 34 de ce décret est construit de la manière suivante : il prévoit une liste limitative par énumération de neuf occurrences au terme desquels le CT a appelé à voter. Le service civique n'entre pas directement ou indirectement dans ces neuf modalités impliquant un vote.

**Mme CHEVALIER.**- Vous pouvez rappeler la première modalité ?

**M. BASQUIN.**- L'organisation et le fonctionnement des administrations des services de l'État.

**Mme CHEVALIER.**- Ce n'est pas l'organisation et le fonctionnement d'un service ?

**M. BASQUIN.**- Non, parce qu'on ne modifie pas l'organigramme de la structure.

**Mme CHEVALIER.**- L'organisation pas l'organigramme.

**M. BASQUIN.-** L'organisation se traduit par un organigramme.

**M. PELLET.-** Vous nous dites que cela n'apparaît pas dans l'arrêté.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Indirectement.

**M. BASQUIN.-** J'ai regardé la circulaire fonction publique également.

**M. TEBOUL.-** Même directement, c'est du fonctionnement des services de l'État parce qu'il fonctionne par l'intermédiaire d'agents. C'est tout le problème. En l'espèce, ce ne sont pas des agents mais ils contribuent au fonctionnement.

**M. SIOLY.-** Non.

**M. TEBOUL.-** Ils y sont associés, c'est tout le problème.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Ils sont présents physiquement.

**M. TEBOUL.-** Ils sont dans des missions complémentaires.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Ou de sensibilisation, ou complémentaires. Sans eux, le service continue complètement.

**M. TEBOUL.-** Mais ils contribuent au fonctionnement.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Non.

**M. TEBOUL.-** Indirectement. C'est tout le problème cela se discute.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Nous entendons la discussion.

**Mme CHEVALIER.-** Nous sommes au point où la forme rejoint le fond puisque c'est dans l'ambiguïté du statut de ces volontaires du service civique.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** C'est vous qui y voyez une ambiguïté.

**Mme CHEVALIER.-** Il ne suffit pas de déclarer que quelque chose n'est pas du travail pour que cela n'en soit pas. Tous les travaux des féministes ont montré que le travail domestique, c'était du travail. Il ne suffit pas d'écrire sur le papier que quelque chose n'est pas, pour que socialement ça ne le soit pas. J'en veux pour preuve l'article que j'ai pris la peine de vous envoyer hier sur l'usage qu'a eu l'administration ou les agences de Pôle Emploi des services civiques. Les services civiques ont été utilisés par Pôle Emploi à l'accueil des demandeurs d'emploi.

Le directeur de Pôle Emploi lui-même dit la chose suivante : « *les contrats aidés qui étaient mis à disposition de Pôle Emploi sont amenés à être réduits comme pour tout le monde* »

et que « *la réduction de ces contrats aidés serait pour partie compensée par l'accueil des services civiques.* » Si cela, ce n'est pas un glissement dans l'usage...

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** J'ai bien lu cet article. D'abord, ce n'est pas Pôle Emploi, c'est un directeur de Pôle Emploi. Comment passez-vous des propos tenus par un directeur de Pôle Emploi, qui peut-être ne traduit pas la position de tous les directeurs de Pôle Emploi ?

**Mme CHEVALIER.-** C'est un exemple de glissement.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Comment passez-vous de Pôle Emploi à l'UPEC ? Je m'interroge sur ce glissement.

**Mme CHEVALIER.-** Je vous ai aussi mis un lien vers des travaux de la Cour des comptes, et un deuxième lien vers une page personnelle de Maud SIMONET. C'est une chercheuse au CNRS, qui a à peu près une cinquantaine de publications exactement sur ces questions. Elle a écrit des articles, notamment un pour le compte du Centre d'études de l'emploi, au moment de la mise en place du service civique. Elle explique les ambiguïtés des usages qui pourraient avoir lieu avec le service civique, en 2010. Depuis, elle n'a de cesse de travailler là-dessus. Ce n'est pas la parole d'un directeur de Pôle Emploi, ce sont tous les usages qui ont été faits par le monde associatif des services civiques, et en particulier en ce moment où il y a une réduction des contrats aidés. J'ai d'anciens étudiant.e.s qui sont directeurs d'associations, que je vois, et qui m'expliquent qu'ils ont moins de contrats aidés et qu'ils vont recourir aux services civiques. Il y a un glissement.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Interrogez-les sur leur cadrage.

**M. PELLET.-** Parlons-en en CT. Vous êtes en train de nier le fait que ce soit un problème. Il faut un avis du CT, vous nous répondez que ce n'est pas un problème puisque ce n'est pas un travail. Tout le problème est d'être d'accord sur le fait que c'est un travail ou pas. Nous disons juste que c'est au CT que ce débat doit avoir lieu et pas ici.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Le débat a eu lieu au CT.

**M. PELLET.-** Il n'y a pas eu de vote.

**M. TUZLU.-** Nous aurions souhaité qu'il y ait un vote aussi.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Prenez vos responsabilités en tant qu'Administrateur. Avez-vous besoin du vote du CT pour savoir ce que vous voulez ou non ? Je ne crois pas.

**M. TUZLU.-** Il est important d'avoir un avis du CT pour me faire un avis technique sur la chose. C'est considéré comme une masse salariale. Dans ce qui a été présenté, c'est ce qui ressort.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Non, ce n'est pas de la masse salariale.

**M. TUZLU.-** Il y a une ambiguïté sur le sujet. Pour me faire un avis complet sur le sujet, je demande que le projet soit rediscuté en CT, et qu'il y ait un vote qui soit émis par les représentants du CT pour que nous, en tant qu'étudiant.e.s, on se fasse un avis sur le côté technique. Je peux avoir un avis général sur la question, mais je n'ai pas tous les éléments techniques pour me faire un avis, et voter avec tous les éléments. Surtout, s'il y a un débat qui a lieu aujourd'hui en CA, l'idéal est que ce débat ait lieu en CT, suivi d'un vote, pour que tou.te.s les élu.e.s du CA puissent se faire un avis complet sur le sujet.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Je répète encore une fois que le cadrage national existe. Tout a été repris dans la présentation qui a été faite tout à l'heure pour vous montrer que cela concerne quatre recrutements pour le SCUIO. De ce côté, je pense que c'est extrêmement clair. La fiche de mission est aussi explicitée, non ce n'est pas un travail, ni un travail déguisé. Je ne sais pas ce que vous avez dit exactement tout à l'heure. Nous pouvons partir de l'idée que tout système contient forcément sa dérive. Je peux l'entendre. Mais là, le cadrage est clair, y compris le cadrage interne.

**M. PELLET.-** Donc vous estimez que le CT n'a rien à voir là-dedans.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Non, puisque cela a été présenté.

**M. PELLET.-** Donc le CT n' a pas d'avis à donner sur ce genre de question ?...

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Il n'a pas été prévu de vote.

**M. PELLET.-** Il fallait un avis. Le CT émet des avis.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** Un texte a été rappelé tout à l'heure.

**M. PELLET.-** Ce texte est suffisamment ambigu pour que l'interprétation qui en a été donnée fonctionne en sens inverse.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.-** C'est un décret. Cela peut ne pas suffire.

**M. PELLET.-** L'interprétation est nécessaire.

**Mme CHEVALIER.-** Je voudrais rappeler ce par quoi j'ai commencé mon intervention tout à l'heure. Cette question a été soulevée au moment où on avait un Président qui avait été élu avec une équipe, dont on pouvait imaginer qu'elle avait une légitimité pour traiter cette

question. Cette question a été abordée à l'automne 2016. Nous nous en étions émus. Il n'y avait pas eu de vote en CT, cela fait *bis repetita*. Dans sa grande sagesse, l'équipe présidentielle de l'époque avait retiré cette question de l'ordre du jour. Cela fait la deuxième fois que cette affaire revient.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Il semble que ce n'est pas passé en CT en 2016.

**Mme CHEVALIER.-** Non, cela a été retiré.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Là, cela a été mis.

**Mme CHEVALIER.-** Cela a été mis sans aller au bout.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Ce vote avait été demandé par les représentants du personnel pour le dernier CT ?

**Mme CHEVALIER.-** Non.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je veux bien vous entendre mais cela n'a pas été demandé.

**Mme CHEVALIER.-** Si, dans l'ordre du jour il est marqué « information »...

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Cela aurait pu être modifié en séance et revendiqué par les représentants du personnel.

**M. TUZLU.-** Tout à l'heure, on a demandé un vote pour le projet NCU, cela a été retoqué. Tout à l'heure, j'ai fait l'effort de vous demander un vote qui m'a été retoqué. On ne va pas jouer sur les mots.

**M. PELLET.-** Le CT ne demande pas de vote quand c'est un point d'information, il a été obéissant. Nous sommes plusieurs ici à être aussi au CT.

**Mme HUMAIN-LAMOURE.-** Dans la mesure où l'avis du CT est consultatif, et que manifestement il y a encore à débattre dans ce cadre, pourquoi ne pas le reporter à un prochain CT ? Ce qui n'empêchera pas d'en débattre à nouveau en Conseil d'Administration.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Le vote en CT n'est pas requis sur ce point mais j'entends.

**M. GIRAL.-** Il est consultatif. On peut envisager de consulter le CT.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Le recrutement devait avoir lieu en mai. Quand a lieu le prochain CT ?

**M. SIOLY.-** En mai.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Je demande un vote en CA sur le fait que le CA demande un vote en CT.

Je reformule ma proposition pour qu'elle soit entendue par tout le monde : le CA demande que le point relatif à la mise en place du service civique soit examiné pour avis par le Comité Technique.

**Mme FAURE.-** Je vais voter pour, mais je demande que toutes les associations qui sont sous-traitées dans les projets par l'université (FRATELI, UNIS-CITE), qui emploient des services civiques, passent en CT puisque l'on sous-traite des associations. Ce qui remet en question beaucoup de projets. Je demande que tous les stages où ce sont des services civiques, SESS, STAPS, tous les réseaux associatifs, passent aussi en CT. Il faut être cohérent.

Ou on est d'accord, ou on est contre et on est contre jusqu'au bout. Un service civique ne peut pas être reconnu comme un stage, et cela va représenter plus de 350 étudiant.e.s qui ne trouveront pas de stage. Il faut aller jusqu'au bout du service civique. Cela implique des stages, les engagements de services civiques européens, cela implique tout cela. Il faut aller jusqu'au bout, c'est-à-dire tout le dispositif sur le service civique. Nos étudiant.e.s qui ne pourront plus faire un service civique et valorisé en stage... Soyons logiques, si on est contre le dispositif, on est contre l'ensemble du dispositif.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Ce qui va être présenté en CT, c'est le cadrage qu'arrête l'UPEC en relation avec le cadrage national. Il peut être demandé aux associations, y compris externes, de respecter ce cadrage.

**Mme FAURE.-** L'UPEC les sous-traite. Il y a des emplois, c'est de la sous-traitance sur les projets. Je peux lister les associations qui interviennent sur l'UPEC.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** On sort un peu du texte du décret. Je rappelle que ce sera un avis consultatif facultatif du CT.

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA demande à l'unanimité moins huit abstentions que le point relatif à la mise en place du service civique soit examiné pour avis par le prochain Comité Technique.***

#### **4. CONTRATS ET CONVENTIONS**

##### **4.1. Approbation d'un contrat signé par l'Administratrice provisoire de l'Université**

**M. BASQUIN.-** Vous avez signé un certain nombre de conventions avant que le CA ne vous

accorde une délégation de pouvoir lors de la séance précédente. Nous en avons fait approuver un certain nombre lors de la réunion précédente. Aujourd'hui, il s'agit de compléter cette démarche en proposant une convention CIFRE à la validation de l'organe délibérant, qui concerne la recherche en lien avec le monde économique et qui permet de faire avancer un projet de recherche et le dessein professionnel d'un jeune chercheur.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.**- Sur cette convention est-ce qu'il y a des questions ?

*(Il est procédé à un vote à main levée).*

***Le CA adopte à l'unanimité une convention CIFRE permettant de financer le projet de recherche d'un jeune chercheur.***

#### **4.2. Information sur les contrats et conventions approuvés par l'Administratrice provisoire et le Président de l'Université par intérim**

**M. BASQUIN.**- Il s'agit de présenter ce dispositif pour information, puisque ce sont des contrats et conventions signés, soit par le Président par intérim, soit par vous-même, dans le cadre de délégations de pouvoirs consentis par l'organe délibérant. C'est une présentation usuelle à chaque CA. Lorsqu'une convention est particulière, je la mets en exergue. Je ne vois rien que de très usuel touchant au fonctionnement d'une université de taille importante. On a des conventions de relations internationales, des conventions qui touchent la mise en œuvre des formations, la mise en œuvre de la recherche ou encore le fonctionnement matériel de l'université. La liste est en la circonstance un peu moins longue qu'elle ne le fut lors d'autres réunions.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISoire.**- Même si ce sont des conventions usuelles, vous pouvez poser les questions que vous souhaitez.

**M. PELLET.**- Je me suis posé une question hier soir en lisant la liste. Le contrat Encyclopaedia Universalis qui engage 2018/2019/2020, 12 000 € TTC chaque année, qu'est-ce que c'est ?

**M. BASQUIN.**- Cela permet d'avoir accès à l'encyclopédie Universalis de manière numérisée dans les différentes structures de notre LCD. On a plusieurs conventions qui concernent l'acquisition de ressources documentaires par voie numérique. C'est quelque chose qui se développe significativement ces dernières années.

**M. PELLET.**- Il vaut mieux avoir un contrat comme cela que de vendre quelques encyclopédies.

**M. BASQUIN.-** Ce n'est pas le lieu d'avoir ce type de débats, mais il y a des questions de modèle économique, on en a parlé l'autre jour en CER\* mais on ne va pas développer. C'est une question fondamentale et intéressante pour le monde universitaire.

**Mme LEFEVRE.-** C'est un outil de base pour les étudiant.e.s, et c'est parfaitement compréhensible.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** Nous rendons cela facile d'accès pour nos enseignant.e.s et nos étudiant.e.s.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**M. LOWENSTEIN.-** Je voulais vous poser une question parce qu'on a un vrai problème depuis quelques semaines à la maison des étudiant.e.s. On a la présence d'une bande d'individus assez hétérogène entre étudiant.e.s et personnes extérieures à l'université qui occupent les lieux du soir au matin, qui font comme bon leur semble, et qui commettent un certain nombre de délits. On a déjà remonté ce problème au PC de sécurité, au cabinet de la Présidence à plusieurs reprises, et on n'a aucune réponse à ce jour. On voulait savoir ce qui compte être fait pour remédier à la situation.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** On a abordé cette question en fin de semaine dernière. Contact a été pris par le commissaire de police pour qu'il puisse y avoir un suivi précis de cette question et une autre réunion est prévue.

**M. BASQUIN.-** Elle a effectivement été programmée hier. Ce sera une réunion interne avec toutes les associations et le VP étudiant.

**M. LOWENSTEIN. -** On sera dans la boucle ?

**M. BASQUIN.-** Oui, avec le VP étudiant qui a vocation à représenter en général le monde étudiant.

**M. LOWENSTEIN. -** C'est une affaire que l'on suivra de près.

**M. BASQUIN.-** Nous aussi.

**Mme L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE.-** On partage votre inquiétude, cela a été pris en compte. Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Je vous remercie de votre présence et de votre participation.

*La séance est levée à 13 heures 19.*